

REFLETS & NUANCES

LA REVUE DES MÉTIERS DE LA PEINTURE ET DU REVÊTEMENT DE SOL



UNION
PROFESSIONNELLE
DES MÉTIERS
DE LA FINITION

VIE SYNDICALE
LA REP BÂTIMENT

SAGA
EUROMAIR

FORMATION
WORLDSKILLS : DÉCOUVREZ LES PREMIERS
MÉDAILLÉS RÉGIONAUX



Nouveau NF DTU 59.3 Peintures de sol

DOSSIER
FAIRE FACE À UN SURCROÎT D'ACTIVITÉ



195
AVRIL
2023

CLUB ALLIANCE

Fabricants de produits, de matériels ou prestataires de service,
vous constituez l'environnement professionnel de l'entrepreneur de finition.

Le Club Alliance est un lieu privilégié entre les entreprises membres
de l'Union professionnelle des métiers de la finition et leurs fournisseurs partenaires.



Si vous souhaitez adhérer au Club Alliance
bruchetd@upmf.ffbatiment.fr

CHERS AMIS, CHERS CONFRÈRES,

La situation économique se tend... Nos clients ont de plus en plus de difficultés à boucler leurs opérations. En effet, ils sont pris dans l'étau inflation/remontée des taux des crédits bancaires. Le logement neuf est le premier à pâtir de la situation et chute de manière vertigineuse. La FFB alerte les pouvoirs publics depuis déjà plusieurs mois.

Quand le volume baisse, nous avons tendance à baisser nos prix pour remplir nos carnets de commandes. Cette réaction est encore plus dangereuse que d'habitude. En effet, baisser nos prix alors que, négociation salariale après négociation salariale, les salaires de nos compagnons augmentent est du suicide. Il faut maintenir nos marges et donc nos prix !

En ce début de second mandat, il m'a aussi semblé important de faire un état des lieux des travaux que nous avons engagés ces trois dernières années. J'avais orienté mon premier mandat en impulsant une dynamique avec le lancement de certaines actions : enquête interne, présentation de notre union et de ses services, campagne de communication WorldSkills Heroes et une réflexion sur la digitalisation. Pour mon deuxième mandat, nous allons persévérer dans cet élan et surtout concrétiser nos projets.

En cela, je serai aidé par un Bureau composé de 11 professionnels élus (voir pages 6 et 7). Ensemble, nous travaillerons sur les sujets impactant nos métiers : révision des index BT, suivi des rédactions des NF DTU 59.4 et 45.5, suivi des programmes de recherche sur les joints de prédalle et du nettoyage des façades sans eau, suivi des produits durables et biosourcés, rédaction de fiches interfaces sol, adéquation des formations et des diplômes avec les besoins des entreprises, digitalisation..., les sujets ne manquent pas !

Reste pour se réjouir votre Reflets & Nuances et les portraits de nos champions WorldSkills Heroes. La filière s'efforce de capitaliser sur cette compétition pour attirer les jeunes qui demain deviendront nos compagnons. Encouragez-les en suivant leurs aventures sur les réseaux sociaux !

NICOLAS BLANGY

PRÉSIDENT DE L'UNION PROFESSIONNELLE DES MÉTIERS DE LA FINITION



Retrouvez-nous
sur l'application UPMF



Pose sans colle

15% de contenu recyclé
Installation simplifiée
en milieu occupé

Taralay
Impression hop

La nouvelle solution pose libre

FABRIQUANT
FRANÇAIS

Gerflor[®]



195
AVRIL
2023

SOMMAIRE



VIE SYNDICALE

- p.6 Réélection de Nicolas Blangy
- p.8 REP Bâtiment
- p.10 Vie des sections

SAGA

- p.14 Euromair, la marque référente en projection et pulvérisation

ACTUALITÉ

- p.18 **DOSSIER**
Faire face à un surcroît d'activité
- p.22 **JURIDIQUE**
Le référé préventif : une garantie indispensable en amont d'un projet de construction
- p.27 **VÉHICULES UTILITAIRES**
Des technologies qui pourraient changer la donne

NOUVELLES TECHNOLOGIES

- p.30 **NUMÉRIQUE**
Équiper son entreprise en logiciels open-source

TECHNIQUE

- p.34 **TENDANCES**
Peintures intelligentes : de l'efficacité à prouver
- p.40 **RÉFÉRENCE**
Maison du BTP en Normandie : un chantier vertueux en tous points
- p.48 **NFDTU 59.3**
Des peintures de sol bien encadrées
- p.52 **CHANTIER**
Peinture fraîche pour belles Américaines
- p.54 **ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR**
Pensez aux accessoires
- p.57 **CHANTIER**
Travaux techniques pour balcons en péril
- p.61 **QUESTIONS**
Les entreprises de l'UPMF-FFB nous interrogent

FORMATION

- p.64 **47^e WORLDSKILLS**
La campagne des WorldSkills Heroes bat son plein

NOUVEAUTÉS

- p.69 Avril 2023

À VENIR

- p.70 Découvrez les sujets du numéro de juillet 2023



Pensez-y !
Reflets & Nuances est consultable en version numérique





La composition du nouveau Bureau 2023-2026



**Antony
Fontaine**

Dirigeant de l'entreprise Fontaine Design à Laval (53), il est président de l'Observatoire des métiers. Vrai créatif, Antony suit avec intérêt les nouvelles technologies. Il est chargé de mission Innovation.



**Guy
Kleinmann**

Président de la **commission Peinture/intérieur**, il dirige l'entreprise familiale Kleinmann à Brumath (67).



**Aurore
Bertolani**

Présidente de la **commission Communication**, elle réactive avec dynamisme cette commission. Elle est à la tête de l'entreprise familiale, spécialisée dans la rénovation intérieure et extérieure, à Heillecourt (54).



**Stéphane
Joret**

Président de la **commission Gestion et innovation** (en cours de passation à Laurent Baffy), il dirige l'entreprise Tetra à Floirac (33), spécialisée dans la grande distribution. Il est très impliqué dans son territoire girondin.



**Yann
Rivière**

Président de la **commission Sol** et dirigeant de l'entreprise éponyme de revêtements de sol et de mur à Vaux-sur-Mer (17). Yann est expert solier et préside UMOF (Un des meilleurs ouvriers de France) classe solier.



**Luc
Papavoine**

Président de la commission Métier de la FFB et chef de file Certification, il dirige une entreprise de peinture à Verneuil L'Étang (77). Il est par ailleurs président de la CPC Construction.



**Patrick
Torcol**

Chargé de mission Transition écologique, il dirige l'entreprise de peinture et de revêtement de sol MPR, au Pré-Saint-Gervais (93). C'est le référent RSE et « déchets ».



**Bruno
Poilpré**

Président du Club Alliance et du GITE (Groupement Isolation Thermique par l'Extérieur)-FFB, il dirige une entreprise générale du bâtiment à Notre-Dame-d'Oé (37).

NOUVEAU BUREAU DE L'UPMF-FFB

Réélection de Nicolas Blangy

Nicolas Blangy, directeur général du groupe de peinture, façade/ITE et sol souple, PRM & Associés à Amiens (80), a été réélu à l'unanimité président de notre Union de métier lors du conseil d'administration du 24 novembre dernier.



Nicolas avait engagé son premier mandat sur trois axes stratégiques : asseoir nos services et le faire savoir, engager une action forte de promotion de nos métiers et amorcer la digitalisation de l'UPMF. Ce travail se poursuivra pour son deuxième mandat avec un Bureau maintenu et renforcé avec l'arrivée de deux nouveaux membres : Paul Hubert et Franck Fontaine.

Des outils interactifs ont été créés pour promouvoir nos métiers, présenter nos services et actions : un clip vidéo et une brochure diffusés dans nos départements et un outil recensant les meilleures ressources pour présenter nos métiers. Preuve du dynamisme amorcé, les animations techniques n'ont jamais été aussi nombreuses : près d'une cinquantaine l'an passé. Pour mettre en lumière nos jeunes peintres et soliers, une campagne digitale de promotion a été lancée sur les réseaux sociaux : les WorldSkills Heroes. N'oubliez pas de vous abonner et de relayer les informations. Enfin, vous pouvez désormais suivre votre magazine préféré sur Instagram : [reflets_et_nuances](#).



**Pascal
Pawlaczyk**

Vice-président et trésorier, il dirige l'entreprise centenaire de peinture et décoration Saudemont, à Saint-Laurent-Blangy (62).



**Paul
Hubert**

Président de la **commission Formation**, qu'il reprend à la suite de Luc Papavoine, il dirige une entreprise de peinture à Amfreville-la-Mi-Voie (76).



**Franck
Fontaine**

Président de la **commission Façade/ITE**. Il dirige une entreprise bien implantée dans la Grand Ouest, Lucas Le Mans, spécialisée en peinture, sol et façade.



Téléchargez
votre appli UPMF et
activez les notifications



DÉCHETS

REP Bâtiment

Initialement prévue au 1^{er} janvier 2023, l'application des éco-contributions sur les produits neufs du bâtiment a été reportée au 1^{er} mai 2023. L'éco-organisme Valobat auquel ont adhéré les principaux industriels de la finition, a publié ses barèmes et les produits repris ont été précisés.

Comme nous vous l'annonçons, la reprise gratuite des déchets de produits et matériaux de construction (Responsabilité Elargie du Producteur-REP Bâtiment) entrera en vigueur au 1^{er} mai 2023. Les industriels appliqueront une éco-contribution sur les produits neufs et la reverseront directement à un des 4 éco-organismes de la filière.

Ces structures seront chargées d'organiser et financer la reprise gratuite des déchets des entreprises de bâtiment (voir *Reflets & Nuances 194 page 6 et l'actualité sur l'application de l'UPMF*). Les principaux industriels des métiers de la finition et de la façade ont adhéré à l'éco-organisme Valobat (peinture, sols souples, ITE...) mais les industriels du papier peint ne se sont pas encore prononcés. Nous vous recommandons fortement d'anticiper dès à présent cette hausse dans vos devis pour les marchés qui seront réalisés après le 1^{er} mai 2023 (voir tableau du barème Valobat ci-contre).

Il faut garder à l'esprit que les éco-organismes ont fixé des éco-contributions assez faibles pour la première année. Ainsi, il n'est pas exclu que les éco-contributions soient largement revues à la hausse au 1^{er} janvier 2024. La Fédération française du bâtiment se bat pour que les éco-organismes publient au plus tard fin mars de l'année N-1 leur barème.

Pour vos futurs marchés de 2024, vous pouvez d'ores et déjà inclure une clause vous permettant de répercuter le coût réel de l'éco-contribution sur le maître d'ouvrage lorsque celle-ci sera fixée.

Reprise gratuite progressive au 1^{er} mai

La reprise gratuite des déchets de finition débutera au 1^{er} mai 2023 par les revêtements de sol souples en PVC (neufs et usagés) et par les isolants en laine minérale non souillés. Seront également repris les métaux, le bois, le plastique, le plâtre, sous certaines conditions.

L'objectif pour fin 2023 est d'arriver à 2000 points de collecte en France avec pour but, fin 2027, un point de collecte tous les 10 km en zone urbaine et tous les 20 km en zone rurale.

Pour savoir si vos collecteurs habituels reprendront vos déchets au 1^{er} mai 2023, nous vous conseillons de les contacter, en attendant la mise en place du guichet unique.

Au 1^{er} janvier 2025, commencera la reprise des :

- revêtements de sol linoléum, textile et caoutchouc ;
- revêtements muraux ;
- isolants en laine minérale souillés ;
- isolants en PSE (polystyrène expansé), XPS (polystyrène extrudé) et PU (polyuréthane).

Ne sont pas repris dans le cadre de cette REP :

- les produits déjà couverts par une autre REP, par exemple les peintures et enduits déjà récupérés par le dispositif REKUPO ;
- les emballages, les EPI, les outils et équipements techniques.

Affichage de l'éco-contribution ?

La Fédération française du bâtiment s'est battue pour que l'affichage de l'éco-contribution ne soit pas une obligation pour nos entreprises. L'affichage par ligne de produit mis en œuvre aurait représenté une surcharge administrative ingérable (par exemple : une ligne pour l'enduit, une pour la toile, une pour l'impression, une pour la peinture finition...). Seuls les fabricants ont une obligation d'affichage sur leurs factures avec une ligne par produit.

Les entreprises ont le choix de l'afficher ou non et de la façon dont elles le souhaitent (par produit, globale...).

Il peut être intéressant de l'afficher quand celle-ci est importante, notamment pour les revêtements de sol textiles, car l'éco-contribution ne peut être négociée. ●

+ Pour plus d'informations : FAQ et webinaire FFB



Barème Valobat

Eco-contributions appliquées à l'achat à partir du 1^{er} mai.

PRODUITS	Prix HT €/T	Prix moyen HT €/M ² *
Isolant PSE, PU et XPS	8,53	≈ 0,05
Isolant laine de roche et de verre	5,2	≈ 0,02-0,05
Isolant biosourcé	4,12	≈ 0,06
Revêtement PVC et caoutchouc	8,95	≈ 0,04
Revêtement de sol textile	30	≈ 0,11
Revêtement de sol linoléum	10,95	≈ 0,04
Revêtement mural	32,21	≈ 0,01

* Les prix sont indicatifs et à recalculer selon le produit.



VOUS NOUS AVEZ SOLlicitÉS POUR ANIMER VOS RÉUNIONS TECHNIQUES ET VOICI LES SUJETS DEMANDÉS PAR LES SECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES.



ASSURABILITÉ DES OUVRAGES

Comment s'y retrouver entre technique traditionnelle, courante, garantie parfait achèvement, biennale et décennale ?

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT DE LA VIENNE > Marine Poulhalec, ingénieur à l'UPMF-FFB, a fait un point, le 1^{er} février, sur l'assurabilité des ouvrages à l'invitation de la section professionnelle peinture finitions, présidée par Valérie Pateau-Boucher. La SMA BTP a participé à ces échanges et a apporté son expertise assurantielle.

FFB ILE-DE-FRANCE EST > Le GRaF 77 (Groupement Aménagement finitions) et le président Jean-Luc Milan ont demandé à Marine Poulhalec, ingénieur à l'UPMF-FFB, de faire un point, le 14 mars, sur l'assurabilité des ouvrages.

FÉDÉRATION DES ENTREPRENEURS BÂTIMENT DES YVELINES > Le 12 février, à l'invitation de la section professionnelle peinture, présidée par Stéphane Soares, présentation en visio de Marine Poulhalec, ingénieur à l'UPMF-FFB.

FFB LOIRE > Réunie par le président Matthieu Rolando, la chambre de la plâtrerie peinture a assisté à une présentation de Marine Poulhalec le 3 avril.



LES DÉCHETS

La réglementation « déchets » a énormément évolué avec de nouvelles obligations pour les entreprises de finition. Cette animation a pour but de faire le point : Comment bien gérer les déchets de chantier, maîtriser les coûts, quid de la reprise gratuite ? Evolution de la réglementation, machine de lavage, recyclage, etc.

FÉDÉRATION DU BÂTIMENT ET DES TP DES BOUCHES-DU-RHÔNE > Le 2 février, Thierry Houdin, ingénieur à l'UPMF-FFB, a présenté l'Union et a fait un point sur la réglementation à l'invitation du président du syndicat aménagement finitions, Nicolas Séries.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT DU HAVRE POINTE DE CAUX > A l'invitation de sa présidente, Corinne Maladain, la chambre professionnelle peinture vitrerie revêtements de sol s'est réunie le 2 mars pour une présentation de l'UPMF-FFB et un point sur les déchets. Animation de Thierry Houdin.

FFB RHÔNE > Le 2 mars, Philippe Capezzone, président de la chambre des peintres, façadiers, staffeurs, a demandé à Marine Poulhalec, ingénieur à l'UPMF-FFB, de présenter l'application EDTU et de faire un point sur la nouvelle réglementation.

FÉDÉRATION DU BÂTIMENT ET DES TP DE LA CHARENTE-MARITIME > Organisée par le président Bastien Losfeld, une visioconférence a réuni les adhérents le 21 mars. Animation de Marine Poulhalec.

NOUVELLES RECOMMANDATIONS PROFESSIONNELLES ITE PAR ENDUIT SUR ISOLANT 2022

Découvrez les nouvelles dispositions pour les départs sur balcon et les conditions d'observation de l'ouvrage fini.

FÉDÉRATION DU BÂTIMENT ET DES TP DE LA MAYENNE > La section peinture finition, présidée par David Durand, a demandé un point à Marine Poulhalec le 30 mars.

FÉDÉRATION DU BÂTIMENT ET DES TP DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES > Réunion de la chambre syndicale de peinture du Pays-Basque, présidée par Philippe Heliot le 5 avril. Animation de Marine Poulhalec.



RECONNAISSANCE DES FONDS

INTERFACE PEINTRE/PLÂTRIER, PEINTRE/MAÇON ET PEINTRE/MENUISIER

Cette thématique rappelle ce que doit chaque corps d'état pour un chantier réussi ainsi que les bonnes pratiques sur les chantiers et les outils de dialogue.

FÉDÉRATION DU BÂTIMENT ET DES TP DU VAR > Le 30 mars, Thierry Houdin, ingénieur à l'UPMF-FFB, est intervenu à la demande de Franck Fontaine, président de la section peinture.

PRÉSENTATION ET ACTUALITÉS DE L'UNION

Toutes les actualités de vos métiers en synthèse.

FBTP DE HAUTE-GARONNE > Dorothee Bruchet, secrétaire générale de l'UPMF-FFB a présenté l'Union le 13 décembre, à l'occasion d'une réunion du syndicat de la peinture sol finitions, présidée par Mathieu Roudié.

FÉDÉRATION DU BÂTIMENT ET DES TP DU GERS > Le 20 mars, réunion de la section professionnelle peinture finition, présidée par Franck Dutrey. Visio animée par Marine Poulhalec.



7 NOUVELLES ANIMATIONS !



NF DTU 53.12 PRÉPARATION DES SUPPORTS ET REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLES (TEXTILE, PVC, LINO)

Le NF DTU 53.12 « Préparation des supports et revêtements de sol souples (textile, PVC, lino) » est entré en vigueur en décembre 2020. Découvrez ce NF DTU et posez vos questions sur les situations vécues sur les chantiers et avec la maîtrise d'œuvre. Cette présentation peut être accompagnée d'un point sur les nouveautés et actualités des revêtements de sol souples.

FÉDÉRATION DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA VENDÉE > A l'initiative de son président Laurent Arselin, la section professionnelle peinture s'est réunie le 31 janvier. Intervention de Thierry Houdin, ingénieur à l'UPMF-FFB.

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DU BÂTIMENT ET DES TP DE LA HAUTE-MARNE > La section professionnelle peinture revêtements de sol, présidée par Pierre Millet, a demandé à Thierry Houdin, ingénieur à l'UPMF-FFB, de faire un point, le 9 février, sur le NF DTU.

NOUVEAU DTU PEINTURE DE SOL
Tous les changements liés à la révision 2022 (préparation des supports, rénovation, clauses administratives...)

DÉCHETS : REP DDS ET BÂTIMENT
Nouvelle réglementation déchets : comment fonctionnent les REP et à quoi avez-vous droit ?

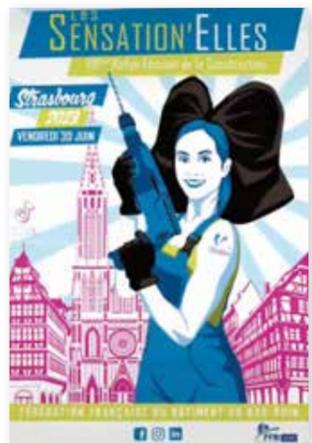
LES DOUCHES SANS RESSAUT
Quels sont les obligations, les contraintes de prescriptions et les systèmes validés ?

PROMOTION DES MÉTIERS
Cassons les codes ! Agissons ensemble pour valoriser les métiers de la finition et améliorer nos recrutements. Les outils, les actions et partages nos expériences.

LES PEINTURES BIOSOURCÉES
Qu'est-ce qu'une peinture biosourcée ? Y-a-t-il des obligations ? Quel est votre retour d'expérience sur ces produits ?

RÈGLES DE L'ART AMIANTE
Prévention du risque amiante, respect des règles techniques. Différence entre travaux SS3 et SS4. Modalités d'intervention en SS4, obligations pour les entreprises et fiches de règles de l'art.

NOUVELLES RECOMMANDATIONS PROFESSIONNELLES ITE PAR ENDUIT SUR ISOLANT 2022
Découvrez les nouvelles dispositions pour les départs sur balcon et les conditions d'observation de l'ouvrage fini.



LES Sensation'Elles 2023

Réservez votre date : les Sensation'Elles, le VIII^e Rallye féminin de la construction, aura lieu le vendredi 30 juin à Strasbourg.

Organisé par la Fédération française du bâtiment du Bas-Rhin, il réunira d'une façon originale plus de 300 femmes : chefs d'entreprises, collaboratrices, actrices du BTP, apprenties... venues de toute la France. Les participantes inscrites en binômes découvrent le jour J leur parcours personnalisé, contenant les coordonnées menant aux ateliers. Ces ateliers, certains obligatoires et d'autres optionnels, sont répartis sur un cœur de ville et visent à réaliser des missions de découverte de 15 à 20 minutes, sur notre façon de construire passée, actuelle et future, mais aussi sur les modes de gestion d'une entreprise. En parallèle, aux adresses indiquées, énigmes sous les yeux, il faut capter une vingtaine de points du patrimoine, reflets de la richesse architecturale, culturelle et économique de la ville d'accueil.

+ Plus d'infos : Katalyn Rebholtz au 03 88 15 44 00
RebholtzK@d67.ffbatiment.fr



Réservez vos prochaines animations auprès de Marine Poulhalec
poulhalecm@upmf.ffbatiment.fr
ou **Thierry Houdin**
houdint@upmf.ffbatiment.fr

Si vous voulez avoir les prochaines dates de réunion techniques dans vos fédérations et les sujets, rendez-vous sur notre application



CARNET SYNDICAL



NORD/PAS-DE-CALAIS
ANTOINE BIERNACKI, gérant de l'entreprise, Rudy Peint à Ronchin, a été élu président de l'Union professionnelle des métiers de la finition Nord/Pas-de-Calais, succédant ainsi à Pascal Pawlaczyk.



ARDENNES
LUDIVINE DUFRESNE a été élue présidente de la section Aménagements/Finitions de la FFB des Ardennes. Mme Dufresne dirige avec son mari l'entreprise JD Sols Peinture.



GERS
FRANCK DUTREY, dirigeant de l'entreprise éponyme, a été élu président de la section professionnelle peinture finitions de la FBTP 32.



PYRÉNÉES-ATLANTIQUES / BÉARN
ROMAIN POMMIES, gérant de l'entreprise Pommies et Fils, a été élu président de la chambre syndicale de peinture du Béarn (FFB 64), succédant à Serge Subias.



NOUVELLE-AQUITAINE
PERRINE RIVIÈRE-VULTAGGIO, gérante de l'entreprise Yann Rivière à Vaux-sur-Mer (17), a été élue présidente de la section régionale de l'UPMF. Elle succède à Philippe Borne.

BTP BANQUE, LA BANQUE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION



BTP BANQUE
GROUPE CREDIT COOPERATIF

Banque du Bâtiment et des Travaux Publics. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 88 115 520 € RCS PARIS 339 182 784 - APE 6419 Z. N° TVA FR 31 339 182 784 - Mandataire d'intermédiaire d'assurance N° ORIAS 07 034 31. Siège social : 48 rue La Pérouse CS 51 686 - 75773 Paris Cedex 16. Téléphone : 01 40 67 35 00 - Télécopie : 01 47 24 80 80 - www.btp-banque.fr. Crédits photos : iStock - Agence Homère RC 88B1179. Édition 07/2022.



1994
Création d'Europe
Projection.

2002
Implantation de
l'entreprise à Rousset,
rachat de Volumair et
création d'Euromair
Distribution.

2006
Fusion d'Europe
Projection et Volumair.

2015
Rachat de Mixer
Technology

2020
Fusion d'Europe
Projection et d'Euromair,
création d'Euromair
Espagne.

2021
L'atelier d'usinage en
Ardèche s'équipe d'une
nouvelle fraiseuse
4 axes, grâce au soutien
de la région Auvergne-
Rhône-Alpes.

2023
Rachat de Kosner

SAGA EUROMAIR

Euromair, la marque référente en projection et pulvérisation

Fabricant et distributeur de matériel professionnel de projection, Euromair met à disposition des entreprises de finition du matériel pour l'application de peintures, de produits pâteux et de poudres. Créée en 1994, cette entreprise indépendante et familiale a su s'imposer en France et à l'international pour la qualité de ses produits et la proximité de son service auprès des professionnels.

L'an prochain, à l'heure où la France vibrera à son des Jeux Olympiques, Euromair célébrera une autre fête : son 30^e anniversaire. Voilà presque trois décennies, en effet, que Patrick et Corinne Borel ont créé leur affaire : Europe Projection. L'idée d'origine : concevoir et commercialiser une machine de projection, la fameuse DropPro. Devenue rapidement leader français des machines à projeter et pulvériser des peintures et autres enduits pour les professionnels du bâtiment, cette PME familiale n'a cessé depuis lors de se développer à vitesse grand V. Elle commercialise aujourd'hui 15 gammes élargies de matériel en projection, pulvérisation, isolation et coulage. « 2002 a été une année majeure pour nous, témoigne Corinne Borel. Nous avons alors racheté Volumair et construit notre premier bâtiment, à Rousset dans les Bouches-du-Rhône. » Dans la même période est créée la société de distribution Euromair. Un atelier d'usinage est ensuite créé au Pouzin, en Ardèche.

Un tournant à l'international il y a 8 ans

Moins d'une quinzaine d'années après le rachat de Volumair, l'affaire familiale négocie avec succès son virage international, avec l'acquisition de la société italienne Mixer Technology en 2015 (qui

fabrique notamment des rotors et des stators) puis la création d'Euromair Espagne en 2020. A travers ces évolutions, l'entreprise s'est placée en capacité de proposer les matériels les plus performants en intégrant l'ensemble des métiers nécessaires à la fabrication des marques Europro et Volumair. « Tous nos produits sont fabriqués dans nos usines en France, en Italie et en Espagne depuis fin 2020 pour l'extension de nos offres machines tractables », précise Corinne Borel. Aujourd'hui, Euromair compte 80 salariés en France, 28 en Italie et 6 en Espagne. La qualité et la fiabilité de ses productions, ainsi que le service technique et commercial proposé par Euromair dans le cadre de ses partenariats de distribution, lui ont permis d'être présent chez la plupart des grandes enseignes de distribution de peinture et d'enduits, loueurs, grossistes, marchands de matériaux et également chez bon nombre d'indépendants.

Un bureau d'études intégré

Depuis sa création, Euromair tire sa force d'une particularité : celle d'être à la fois concepteur et distributeur. « Nous disposons d'un bureau d'études comprenant au minimum trois collaborateurs en permanence, en l'occurrence à Rousset, tient à souligner Corinne Borel. Le bureau d'études comprend également un collaborateur en Italie et un autre en Espagne. Cela nous permet de partir d'une feuille blanche avant de produire.



Euromair, la
marque référente
en projection et
pulvérisation



En fabrication par ailleurs, tout ce qui peut être fabriqué en interne l'est. Nous avons un atelier de chaudronnerie et un atelier de peinture et nous essayons toujours de produire 100 % français ou européen. » Ainsi, Euromair fabrique les machines qui concernent les travaux de sols (ragréage, chapes liquides, chapes sèches etc.) et dispose, pour les travaux sur mur et en façade, de machines à projeter mortiers, béton projeté, produits en poudre et produits prêts à l'emploi.

Des relations étroites avec les professionnels

« Pour pouvoir tester nos matériels, nous nous rapprochons toujours des professionnels et des fabricants de produits, reprend Corinne Borel. Soit ils nous demandent de tester leurs nouveaux produits, soit c'est nous-mêmes qui testons leurs produits lorsque nous travaillons sur une nouvelle gamme. » Par ailleurs, Euromair est très engagé dans la formation des professionnels. Elle met à leur disposition son centre de formation de Rousset afin de les accompagner dans l'évolution des produits, des techniques et des réglementations, à travers des programmes courts et ciblés tout au long de l'année. « Parallèlement, nous proposons toujours un accompagnement technique, avec 13 technico-commerciaux et 2 animateurs techniques qui tournent sur toute la France, ainsi que 6 technico-commerciaux pour les marchés étrangers pour faire les démonstrations de mise en route en particulier du gros matériel professionnel, détaille la fondatrice. Notre service va vraiment au-delà de la vente elle-même et c'est pour cela que nous avons des points SAV, en plus de points conseil qui répondent au téléphone toute la journée. »

Une structure indépendante et réactive

Accompagner au plus près les entreprises de finition : tel est bien le credo d'Euromair. Cela se fait bien sûr à travers la mécanisation des tâches : plus besoin de monter les produits dans les étages, le travail est effectué plus rapidement, limitant la fatigue du personnel tout en permettant à l'entreprise de travailler sur plus de chantiers. L'investissement dans une machine à projeter est donc rapidement rentabilisé : « Certains professionnels montent leurs dossiers avec la Carsat au titre de la prévention des risques professionnels et se font ainsi rembourser une partie du matériel », note également Corinne Borel. Outre la mécanisation, Euromair apporte aussi sa réactivité. C'était le cas par exemple en 2020, 2021 et 2022. « Sur ces trois années, il a été particulièrement difficile, comme chacun sait, de trouver des composants ainsi que certaines pièces détachées, précise Corinne Borel. Nous avons remué ciel et terre pour trouver des composants et fait en sorte de prendre très vite des décisions. C'est l'avantage d'être une structure familiale. Nous pouvons aussi développer un type de machine spécifique pour des clients ayant une demande particulière, ou adapter les couleurs : tout est fait en interne, y compris les autocollants. » Une entreprise familiale et qui entend bien le rester puisque les deux enfants des fondateurs, Caroline et Benoit, ont rejoint l'entreprise : la fille aînée gère la filiale espagnole tandis que le cadet a rejoint le site de Rousset il y a deux ans depuis la fin de son alternance. Euromair continue d'écrire son histoire. ●



LES ACTIVITÉS D'EUROMAIR

- Projection de produits pâteux.
- Projection de produits poudre.
- Malaxage continu.
- Projection de mortier.
- Projection d'isolation dans les combles et les parois.
- Pulvérisation basse pression.
- Pneumatique.
- Airless.
- Nettoyage haute pression.

EUROMAIR

Fabrication et distribution de matériel professionnel de projection

Nos marques

EUROPRO

volumair

MIXER

KOSNER

Machines à pulvériser la peinture



Machines pour ragréage, chape fluide ou chape sèche



Machines à projeter les enduits



FABRICANT FRANÇAIS

DÉCOUVREZ TOUTES NOS GAMMES DE MACHINES SUR



WWW.EUROMAIR.COM



La problématique du recrutement est dans toutes les bouches depuis au moins 18 mois avec toujours le même constat : il n'est pas simple – euphémisme ! – de trouver des compagnons. Or, si jusqu'à présent les carnets de commandes étaient pleins, la demande commence progressivement à refluer. 2023 s'annonçait par ailleurs comme une année difficile. La zone euro a certes évité la récession jusque-là, mais les prix des matériaux et de l'énergie demeurent élevés. Malgré tout, le volume de travail demeure important pour les six prochains mois. Alors, comment répondre à la problématique immédiate de métiers en tension face à une année 2023 incertaine ? Comment gérer son personnel dans le cas d'une forte demande ponctuelle ?

© ANDRÉ STOCK

DOSSIER

Faire face à un surcroît d'activité

Le recrutement de personnes motivées et qualifiées a toujours été un sujet sensible. Il l'est plus que jamais aujourd'hui. Plusieurs solutions existent pour régler les problèmes de main d'œuvre qui se sont aggravés depuis la pandémie : intérim, sous-traitance, montée en compétences d'un compagnon, recrutement direct. Ces réponses étaient déjà exploitées avant la pandémie, bien sûr. Mais quel est leur potentiel aujourd'hui ?

Intérim et sous-traitance : des solutions temporaires

Quand l'activité d'une entreprise se développe, mais qu'elle n'a pas suffisamment de visibilité à long terme pour embaucher, le recours à l'intérim ou à la sous-traitance semble tout indiqué. Ces deux solutions permettent d'absorber une surcharge de travail ou de recourir à des compétences spécifiques. Elles offrent ainsi souplesse et flexibilité en contrepartie d'un coût relativement élevé. « La gestion des plannings a toujours été compliquée, surtout dans une période post-Covid, avec un accroissement de l'activité et une raréfaction de la main d'œuvre », souligne Laurent Baffy, directeur général de la SAS Baffy à Dijon. Les retards de chantier et les décalages d'opération rendent le métier d'entrepreneur très compliqué et c'est un véritable métier d'équilibriste qu'il nous est demandé d'exercer pour tenter de satisfaire tous les clients. L'intérim et la sous-traitance constituent donc des solutions temporaires face à ces situations. Toutefois, en cas de recours à l'intérim ou à la sous-traitance, il convient de renforcer en encadrement de chantier afin que chacun accomplisse son travail de manière qualitative. Cela étant dit, l'embauche directe reste selon moi le meilleur moyen, à la fois le plus fiable et le plus qualitatif, pour compléter nos effectifs et surtout assurer la transmission des compétences au fil des ans. »

Le facteur "urgence" joue à plein

De son côté, Jean-Marie Omer, directeur général de LFP Interim, constate de plus en plus l'utilisation de contrats courts. Selon lui : « nous sommes devenus des pompiers que l'on sollicite uniquement dans les moments d'urgence. Ce changement est intervenu il y a deux ans, après la pandémie. Historiquement, nous sommes plutôt là pour pallier des surcroûts d'activités sur des contrats longs. Et depuis, avec notamment un certain ralentissement de l'activité des entreprises de la finition, les choses ont changé. » Pour des entreprises qui travaillent dans toute la France, l'intérim et la sous-traitance permettent aussi de recruter localement en évitant des frais de déplacement. Certaines entreprises voient également dans le recours à la sous-traitance l'opportunité de tisser des partenariats de longue date. Laurent Baffy soulève toutefois une réserve : la qualité des prestations effectuées. « Pour être certain que les tâches soient menées correctement, il faut renforcer le contrôle via la présence d'un chef de chantier ou d'un conducteur de travaux afin de bien encadrer les sous-traitants ou les intérimaires », souligne-t-il. En effet, la question de la subordination peut être un vrai casse-tête. Sans contrat de travail traditionnel, le sous-traitant n'est par exemple pas soumis aux horaires de l'entreprise et n'a pas à recevoir d'ordre de ses représentants. Une donnée à prendre en compte quand « nous manquons cruellement de conducteur de travaux, de métteurs, et de chefs d'équipe », précise Jean-Marie Omer. ●●●



« nous sommes devenus des pompiers que l'on sollicite uniquement dans les moments d'urgence. »

Jean-Marie Omer, directeur général de LFP Interim.



TROIS QUESTIONS À FRANCIS LÉVY

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES GEIQ

POUVEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER LES GEIQ ?

Un GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) est un collectif d'entreprises piloté par ses adhérents. Il regroupe des entreprises qui parient sur le potentiel de personnes en difficulté d'accès à l'emploi pour résoudre leurs problèmes structurels de recrutement, en organisant des parcours d'insertion et de qualification. Il y a au total 205 GEIQ et 7400 entreprises adhérentes sur le territoire. Pour accéder au GEIQ le plus proche de votre bassin d'emploi, il suffit d'adhérer. Il mettra alors à votre disposition des personnes en insertion pour des parcours allant de 6 à 24 mois. Pour l'entreprise, c'est une façon de tester le candidat sans endosser seule le risque employeur. Le secteur du bâtiment est l'un des principaux secteurs d'activité auprès desquels nous intervenons. Pour ce secteur, toute la France métropolitaine est couverte.

QUEL PARCOURS D'INSERTION ET DE QUALIFICATION PROPOSEZ-VOUS À CES PERSONNES EN DIFFICULTÉ D'ACCÈS À L'EMPLOI ?

En lien avec les entreprises adhérentes qui ont fait part de leurs besoins, chaque GEIQ identifie le ou les personnes susceptibles de répondre à ces besoins (présélection, sélection), qu'elles soient jeunes ou moins jeunes, et construit avec elles un parcours de formation adapté, qui s'inscrit dans le cadre d'un contrat en alternance, le plus souvent un contrat de professionnalisation. Le GEIQ identifie le ou les organismes de formation et construit ce parcours en tenant compte à la fois des attentes de l'entreprise et des compétences à acquérir par le candidat. La durée du parcours dépend du métier visé et de la qualification attendue par l'entreprise : diplôme ou titre professionnel, certification de qualification professionnelle, voire positionnement sur la convention collective de la branche concernée.

QUELLE EST LA VALEUR AJOUTÉE DE CES PARCOURS ?

Du fait de leur gouvernance, les GEIQ sont en prise directe avec les employeurs et apportent des réponses particulièrement adaptées à leurs besoins. C'est leur travail d'aller à la recherche de candidats, d'identifier leur projet et leur motivation (qui peuvent être éventuellement renforcés via une phase d'immersion professionnelle en amont) avant de signer ensuite le contrat, etc. En plus de l'accompagnement professionnel, nous assurons un accompagnement social des candidats.

<https://www.lesgeiq.fr/>



Les voies du recrutement aujourd'hui

Même si les conditions économiques ne sont pas des plus favorables, le recrutement n'est pas pour autant impossible. Plusieurs voies existent. Le recrutement de jeunes à la sortie de leur formation professionnalisante, du CAP à la licence professionnelle. Mais aussi le recrutement en insertion. « Nous avons embauché deux personnes en contrat avec le GEIQ BTP (voir ci-contre), précise Laurent Baffy. Elles étaient très satisfaites d'avoir pu trouver une entreprise qui leur apprend le français et les forme à un métier. Ce sont des gens motivés et courageux et ils sont reconnaissants d'avoir trouvé un travail et une entreprise qui les considèrent. » Bien sûr, le recrutement à la suite d'une mission d'intérim est également possible. « Il arrive que les intérimaires ne soient pas très motivés, reprend Laurent Baffy. D'autres fois, au contraire, il s'agit de personnes volontaires, qui témoignent de courage et d'application dans leurs missions au sein de l'entreprise. Si ces intérimaires donnent satisfaction, nous leur proposons une embauche. L'intérim peut donc aboutir sur une embauche durable. »

Un propos que Jean-Marie Omer confirme. Selon lui, « quand les entreprises qui louent nos services sont satisfaites des profils, elles n'hésitent pas à les recruter, à plus forte raison lorsqu'il faut remplacer des départs à la retraite. Il est vrai toutefois que certains intérimaires préfèrent la liberté offerte par ces types de contrats qui leur permettent de changer d'entreprise et de chantier très souvent. » Enfin, le recrutement peut aussi être spontané à la suite de la réception d'un CV et d'une lettre de motivation.

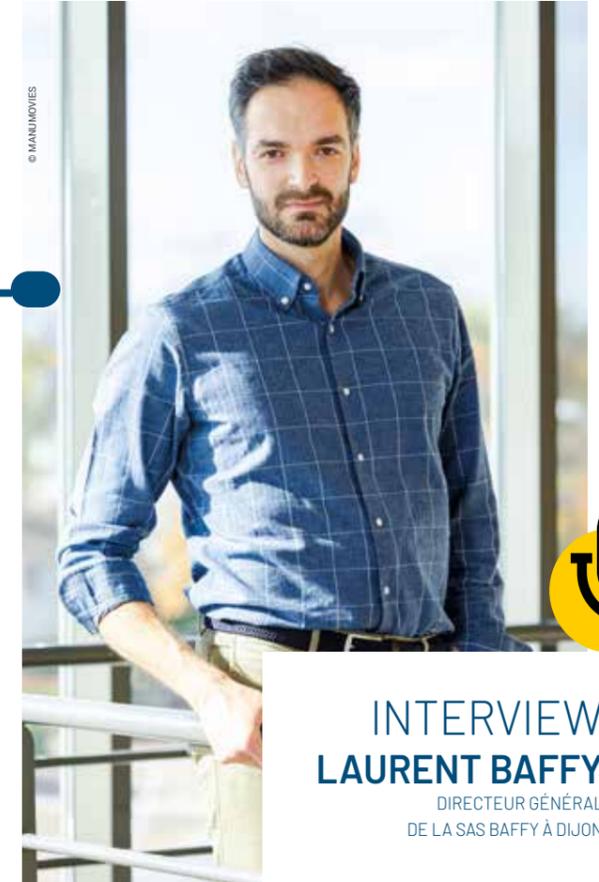
La formation comme réponse au manque de main-d'œuvre

Quand vient à manquer une compétence au sein d'une entreprise, il est envisageable d'aller la chercher à l'extérieur. Pourtant, il est tout aussi possible de la développer en interne par le recours à la formation d'un ou de plusieurs compagnons. « Il est très clair

qu'il faut former les compagnons. C'est une politique qui est la mienne et que je défends, lance Jean-Marie Omer. Chez LFP Interim, dès que nous faisons face à une difficulté, la formation est la solution. » Pour lui, c'est une façon de faire évoluer les compagnons pour leur donner une chance de se spécialiser et d'évoluer au sein même de l'entreprise. La formation est aussi une réponse au manque de main-d'œuvre qui concerne surtout l'encadrement. Jean-Marie Omer poursuit : « Nos métiers peuvent manquer d'attractivité, mais je sais qu'un très gros travail est fait pour attirer de nouveaux profils. C'est aussi pour cela que LFP Interim est en relation avec des écoles et des centres de formation. » De son côté, Laurent Baffy confirme que le recrutement de jeunes à la sortie de leur formation professionnalisante est une voie d'embauche, « essentiellement pour les peintres et plaquistes. »

Faire mûrir des profils

En résumé, utiliser la sous-traitance et l'intérim se révèle pertinent lorsque le besoin d'une compétence extérieure complémentaire à son cœur de métier se fait sentir. Il s'agit d'une béquille sur laquelle s'appuyer, mais il faut cependant garder à l'esprit qu'elle doit rester ponctuelle. Sous-traitance et intérim peuvent ainsi apparaître comme des solutions pour répondre à un besoin immédiat sans mettre en danger la santé économique de son entreprise. Il faut surtout éviter que s'installe une forme de dépendance économique. Si l'intérim peut constituer un vivier florissant de recrutements, nous l'avons vu, avec des profils compétents, néanmoins des solutions ponctuelles ne sauraient être pleinement satisfaisantes. C'est pourquoi la formation des compagnons reste une voie privilégiée. Il s'agit d'un investissement dans tous les sens du terme mais accueillir un salarié fraîchement diplômé ou en insertion, c'est permettre l'accomplissement d'une vocation et c'est se donner l'occasion de faire mûrir un profil en accord avec les valeurs de l'entreprise. Une solution à long terme donc, mais aux bénéfices florissants.



INTERVIEW LAURENT BAFFY

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SAS BAFFY À DIJON

FAITES-VOUS FACE À DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT ?

Cela fait 10 ans que je travaille pour l'entreprise et nous n'avons jamais eu autant de mal à trouver des gens pour travailler sur nos chantiers, même à des postes peu qualifiés. Nous devons parfois appeler plusieurs agences d'intérim avant de trouver des manœuvres, qui peuvent ensuite abandonner très vite. C'est vrai que nos métiers sont physiques, et il y a parfois un manque flagrant de motivation. C'est un vrai problème qui risque de perdurer dans les années à venir et auquel nous devons trouver des solutions.

QUELS SONT LES PROFILS QUE VOUS CHERCHEZ À RECRUTER ?

Quand on recrute, on cherche dans l'idéal quelqu'un de motivé et de qualifié. Aujourd'hui, les entreprises recherchent avant tout une motivation. Elles sont prêtes à faire monter les personnes en compétences en les formant. Nous recrutons avant tout des volontés et nous les formons pour que ces personnes soient compétentes et qualifiées sur nos chantiers.

QUELLE POURRAIT ÊTRE LA SOLUTION À CES DIFFICULTÉS ?

Le vrai enjeu est d'arriver à revaloriser nos métiers et à réintéresser les jeunes à faire carrière dans le bâtiment. Ce sont des métiers nobles où nous sommes fiers de nos réalisations. C'est d'ailleurs tout le sens de la campagne de communication actuelle de l'UPMF-FFB (voir page 64), dont l'objectif est de redonner de l'attractivité à nos métiers. Des métiers qui passent par la culture de l'excellence et par l'émulation des compétences. C'est cela qu'il faut valoriser.

JURIDIQUE

Le référé préventif : une garantie indispensable en amont d'un projet de construction

L'affichage d'un permis de construire relatif à la construction d'un immeuble de dix étages va nécessairement susciter la crainte, la peur et l'angoisse des riverains au regard de l'opération projetée. Une réaction, qui plus est, très humaine en soit.

Pour cause, si un nouveau projet immobilier est fréquemment vu d'un mauvais œil par les riverains propriétaires, c'est notamment parce que les travaux y afférant sont bien souvent sources de troubles excédant les inconvénients normaux du voisinage.

Parmi eux, on retrouve, entre autres :

- les dommages de fissuration provoqués par la construction voisine ;
- des déstabilisations de terrain ;
- des menaces d'effondrement ;
- des préjudices de vue ;
- des pertes d'ensoleillement ;
- la transformation de l'environnement.

Il existe néanmoins un remède à ces craintes : le référé préventif d'avant travaux.

Les origines du référé préventif

L'origine de cette procédure remonte aux années 1970. Si, géographiquement parlant, le référé préventif est véritablement né à Paris, cette pratique s'est étendue dans plusieurs grandes villes de province dans les années 1990.

Aujourd'hui, elle est devenue habituelle en milieu urbain et plus encore. Pour exemple, cette procédure est initiée par tous les promoteurs dans les milieux urbains.

Qu'est-ce que le référé préventif ?

En droit de la construction, communément et de manière préventive, un expert judiciaire va venir constater l'état des immeubles avoisinant un projet de construction, et ce, avant même que les travaux relatifs à ce projet n'aient commencé. Il convient de préciser que ledit expert aura préalablement été désigné par le juge des référés à l'initiative de celui qui construit.

Cette procédure judiciaire, laquelle est initiée avant le commencement effectif des travaux de construction, porte le nom de « référé préventif afin de désignation d'expert ». Celle-ci trouve son fondement dans l'article 145 du Code de procédure civile, lequel dispose que : « S'il existe un motif légitime de conserver ou d'établir avant tout procès la preuve de faits dont pourrait dépendre la solution d'un litige, les mesures d'instruction légalement admissibles peuvent être ordonnées à la demande de tout intéressé, sur requête ou en référé. ».

Les objectifs du référé préventif

Le principal objectif du référé préventif est de faire désigner un expert judiciaire avant tout commencement de travaux de construction et dont

Lorsque des angoisses individuelles entrent en résonance les unes avec les autres, émergent alors des peurs collectives. En témoigne d'ailleurs le secteur de la construction immobilière.



▲ CLAUDE VAILLANT AVOCAT À LA COUR

la mission se poursuivra ou bien jusqu'à l'achèvement du gros œuvre ou bien jusqu'à l'achèvement des travaux.

De cet objectif découlent plusieurs objectifs auxquels la tenue d'une expertise doit répondre :

- dresser un constat des existants avant le commencement des travaux, tant de la construction à réhabiliter ou à démolir que des constructions voisines du chantier ;
 - engager un dialogue entre les intervenants au chantier, les voisins et les acteurs publics, et ce, afin d'attirer l'attention des parties sur les aléas possibles et les nuisances potentielles au cours des travaux ;
 - obtenir un rapport d'un tiers indépendant afin d'éviter tout litige ou contestation ultérieure sur l'état des lieux avant et après travaux ;
 - recueillir les observations techniques de l'expert au regard de la spécificité de l'environnement du chantier permettant aux intervenants à l'acte de construire d'adapter la méthodologie des travaux.
- Il convient de souligner que cette expertise avant travaux n'est pas obligatoire. Toutefois, cette procédure est vivement recommandée, et ce, quelles que soient l'importance et l'étendue de l'opération immobilière envisagée : construction, démolition, rénovation ou simple réhabilitation. Pour exemple, à la différence d'un simple constat d'huissier, cette procédure a le mérite d'être contradictoire.

L'intérêt du référé préventif

Avant toute chose, il convient de rappeler que le principal intérêt d'une action en référé réside dans le fait qu'il s'agit d'une procédure judiciaire d'urgence. Autrement dit, une procédure permettant dans le respect du débat contradictoire de prendre des mesures provisoires et rapides pour régler un litige.

En ce qui concerne le référé préventif à proprement parler, que l'on soit à l'initiative du projet envisagé ou bien un voisin impacté par ce dernier, on aura certainement intérêt à déclencher une procédure de référé préventif.

En effet, le maître d'ouvrage de l'opération projetée a tout intérêt à engager cette procédure, et ce, afin

de se prémunir de toutes éventuelles contestations futures et demandes de la part des voisins relativement au projet immobilier.

A contrario, le voisin d'une construction importante a également tout intérêt à déclencher une procédure de référé préventif dans le cas où le maître d'ouvrage ne l'aurait pas déjà initiée. Pour cause, cette procédure lui permettra d'obtenir des preuves, un constat ainsi qu'un rapport d'expertise contradictoire et judiciaire lui permettant de solliciter des dommages et intérêts et remédier aux éventuels désordres qu'il aurait subis du fait de la construction.

La procédure de l'action en référé préventif

Demandeur(s) à l'action

Le référé préventif peut être introduit par toute personne justifiant d'un intérêt à agir, c'est-à-dire à se constituer des preuves avant un éventuel procès. Si dans la pratique, c'est généralement le maître d'ouvrage de l'opération ayant obtenu l'autorisation de construire qui va solliciter un référé préventif, les riverains propriétaires ayant eu connaissance du projet peuvent également initier une telle procédure en cas d'inaction du maître d'ouvrage.

Juge compétent

L'action en référé préventif est une procédure très encadrée, laquelle doit être introduite devant le juge des référés, soit devant le président du tribunal judiciaire du lieu de situation de l'immeuble. Pour rappel, l'article 44 du Code de procédure civile dispose que : « En matière réelle immobilière, la juridiction du lieu où est situé l'immeuble est seule compétente. ».

Désignation de l'expert et mission d'expertise

La procédure de l'action en référé préventif se déroule en deux temps.

- **Phase numéro 1** : la désignation de l'expert devant le président du tribunal judiciaire

Dans un premier temps, le demandeur, représenté par son avocat (lequel aura initialement préparé tout le dossier), va assigner l'ensemble des riverains propriétaires situés à proximité immédiate de l'opération projetée, lesquels pourraient

ACTUALITÉ

Le référé préventif :
une garantie indispensable
en amont d'un projet
de construction



potentiellement être impactés par les futurs travaux. En outre, il est d'usage pour le demandeur d'assigner l'architecte, les bureaux d'études, le contrôleur technique et, le cas échéant, les entreprises d'exécution si elles sont d'ores et déjà connues.

Une fois l'assignation signifiée aux parties et enrôlée au tribunal judiciaire, une ou plusieurs audiences se tiendront devant le président du tribunal judiciaire, à la suite desquelles ce dernier rendra sa décision sous la forme d'une ordonnance de référé. S'il est fait droit à la demande d'expertise, ladite ordonnance désignera l'expert judiciaire nommé par le juge et précisera point par point la mission d'expertise incombant à l'expert.

■ Phase numéro 2 : la mission d'expertise

Dans un second temps, l'expert judiciaire, ayant reçu les différentes pièces de la procédure, va convoquer l'ensemble des parties à une première réunion sur les lieux, réunion au cours de laquelle le maître d'ouvrage va présenter l'opération.

Il va ensuite établir un calendrier des visites. Il convient de préciser que l'expert judiciaire est en droit d'organiser autant de réunions que nécessaire afin de procéder aux constats relatifs à l'état des immeubles voisins à l'opération projetée, et ce, avant le commencement des travaux, au cours des travaux et jusqu'à la clôture des travaux du projet de construction.

Pour cause, son objectif est d'analyser l'environnement urbain avoisinant le projet de construction ou de démolition et d'émettre un avis technique au regard des dispositions constructives envisagées pour la réalisation de l'opération, et plus particulièrement, celles susceptibles de présenter un risque pour les immeubles des voisins.

Pour ce faire, l'expert, accompagné de toutes les parties assignées, pourra se rendre dans tous les locaux (aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur) inclus dans les immeubles visés dans sa mission. En outre, en cas d'absence de pièces, ce dernier est également en droit de solliciter tout document qu'il estime nécessaire.

Au cours de cette phase d'expertise, les parties et notamment les avocats représentant ces dernières vont produire et échanger des « dires ». Autrement dit, des écritures spécifiques dans lesquelles les parties vont pouvoir faire des observations, faire des demandes, chiffrer des préjudices ou au contraire, justifier qu'elles remplissent bel et bien leurs obligations jusqu'au moment où le chantier sera terminé et l'expert judiciaire rendra son rapport final. C'est d'ailleurs l'un des objectifs du référé préventif : instaurer un « dialogue » en disposant d'un tiers indépendant (l'expert judiciaire), lequel pourra se prononcer et proposer des solutions en cas de litige entre les parties intervenantes.

Une fois les constats terminés et avant même que l'expert judiciaire ne produise son rapport définitif, ce dernier va rendre ce qu'on appelle un « pré-rapport », lequel va notamment permettre

aux parties de continuer à discuter et apporter de nouveaux éléments avant de produire leurs derniers dires récapitulatifs. Enfin, il va déposer son rapport définitif dans lequel il va décrire les constats opérés et éventuellement se prononcer sur les aléas et points sensibles de l'opération. Il convient de préciser qu'il s'agit d'un rapport d'expertise judiciaire contradictoire, lequel va aussi bien servir au maître d'ouvrage qu'aux riverains propriétaires. Sa mission prend fin avec le dépôt du rapport.

C'est ce rapport qui va permettre de protéger le maître d'ouvrage de demandes abusives et sécuriser les situations avant et après travaux. En ce qui concerne les riverains propriétaires impactés par l'opération projetée, ce rapport d'expertise pourra faire l'objet d'un élément juridique et judiciaire, lequel leur permettra de solliciter des dommages et intérêts le cas échéant ainsi que la réparation de potentiels préjudices auprès du maître d'ouvrage.

Les problèmes rencontrés au cours d'un référé préventif

Une première difficulté majeure du référé préventif consiste à s'assurer du respect du contradictoire du début jusqu'à la fin de la procédure. En effet, lorsque ladite procédure est initiée, l'intervention de certaines entreprises peut ne pas encore être connue.

Pourtant, leur présence est indispensable afin que les constats leur soient opposables. Un référé préventif nécessite une attention particulière à chaque fois qu'un nouveau marché de travaux est signé. Tant les parties peuvent être nombreuses, les habitants des immeubles visités sont très souvent surpris lors des visites organisées par l'expert judiciaire.

Une seconde difficulté majeure du référé préventif consiste à déterminer la date d'apparition d'un désordre lorsque celui-ci se manifeste en cours de chantier. À titre d'exemple, il peut s'agir :

- d'une infiltration ;
- d'une fissure ;
- d'un affaissement du plancher ;
- d'un effondrement d'un mur.

L'expert judiciaire aura alors pour mission de vérifier si le désordre préexistait au démarrage des travaux ou s'il en est la conséquence.

En bref, si le référé préventif n'est pas une procédure obligatoire, celle-ci possède d'innombrables avantages et ce, peu importe que l'on soit à l'initiative du projet de construction ou un voisin propriétaire impacté par ledit projet. Le référé préventif constitue donc une mesure dans l'intérêt commun des parties.

Cette procédure gagne aujourd'hui sans cesse du terrain en milieu urbain et plus encore, notamment parce qu'elle sert surtout à considérablement diminuer le risque de contentieux ultérieurs, lesquels semblent inévitables en zone urbaine. ●

Collection Origin DESSO

Nouvelle
collection de
dalles de moquette
Origin inspirée du
concept « Made to
be Remade* ».

Origin conçue pour être
facilement désassemblée et
recyclée en boucle fermée
dans notre usine.

- Contient des fils ECONYL® provenant de filets de pêche usagés, 100% recyclés et recyclables.
- Sous-couche EcoBase™ composée à 80% de carbonate de calcium (craie), provenant de l'industrie locale d'eau potable et 100% recyclable.
- Un design s'inspirant de la composition et du processus de recyclage des dalles de moquette, dans une palette de 20 coloris.



En savoir plus : www.tarkett.fr

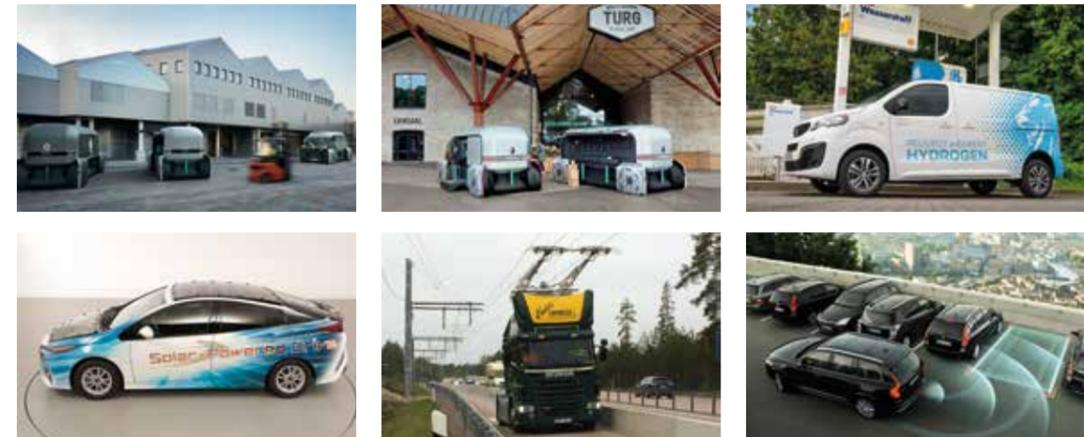
*Fabriquée pour être désassemblée

Tarkett



VÉHICULES UTILITAIRES

Des technologies qui pourraient changer la donne



Le secteur des VUL évolue à la vitesse d'un TGV. Et ce n'est pas fini. L'avenir nous promet nombre de changements qui, aussi extravagants qu'ils paraissent aujourd'hui, pourraient voir le jour rapidement.

Il est loin le temps où un utilitaire était vilain, inconfortable et dépouillé. Les nouveaux modèles sont de plus en plus souvent basés sur des plates-formes de véhicules particuliers (VP). Ils disposent donc des mêmes motorisations et équipements qu'une berline dernier cri et jouissent d'un confort et d'un comportement routier similaires. Ainsi, le VUL moyen de Stellantis est établi sur la plate-forme EMP2 de la Peugeot 408 ou DS7. De même, le dernier ID Buzz 100 % électrique de VW est établi sur la même base MEB que les autres véhicules électriques de Volkswagen. La technologie progressant sans cesse, quelles sont les prochaines évolutions qui arriveront sur des VUL ?

disposent de tronçons "d'autobahn" électrifiés. Il s'agit en fait d'équiper la voie de droite de caténaires à la manière d'une voie ferrée. Les VUL électriques qui entrent sur l'autoroute branchent leur pantographe sur ceux-ci et bénéficient dès lors, d'une alimentation en électricité directe. Plus besoin d'emporter de trop grosses batteries, le véhicule n'effectuant qu'une courte distance sur ses propres réserves.

Des panneaux solaires

Les VUL électriques de demain pourraient recevoir des panneaux solaires, installés sur leurs flancs tôleés ou leur pavillon. Ces surfaces sont en effet, souvent inutilisées. Cela permettrait d'alimenter les divers équipements de confort et de sécurité dont le nombre ne cesse d'augmenter. La batterie se verrait ainsi allégée de cette tâche.

Un pantographe

Les modèles électriques pourraient se voir dotés d'un pantographe de pavillon, un peu à la manière d'une locomotive électrique. Cet équipement doit être couplé à une "autoroute électrique". Plusieurs pays testent ce concept. L'Allemagne notamment

Une pile à combustible

Les utilitaires du futur pourraient recevoir une pile à combustible fonctionnant à l'hydrogène. Les Renault Master ou fourgons moyens de Stellantis



Vous voulez vous épanouir dans votre propre commerce ?
On vous ouvre les portes.



DEVENEZ PARTENAIRE AGRÉÉ SIKKENS SOLUTIONS

Vous êtes expert(e) de la peinture avec un sens aigu de la gestion et de la relation client. Devenez distributeur indépendant et bénéficiez d'un accompagnement sur-mesure pour l'ouverture et l'exploitation de votre propre point de vente Sikkens Solutions.

- PA** Entrepreneur indépendant
- PA** Marque premium Sikkens
- SS** Offre complète peinture et revêtements
- SS** Accompagnement jusqu'à l'ouverture
- SS** Soutien permanent du réseau

En savoir plus sur : www.sikkens-solutions.fr/pass



AkzoNobel

Des technologies qui pourraient changer la donne



notamment, proposent déjà des versions de ce type. Mais les ventes demeurent anecdotiques. Les stations de recharge sont en effet aussi rares en France que les chutes de neige à Singapour. Il en existe une trentaine actuellement en France et on en attend 225, en 2025. Avantage de cette énergie, un plein s'effectue aussi vite qu'on remplit un réservoir de carburant et l'on dispose in fine, d'une autonomie similaire.

Des caméras 360 degrés

Les VUL tôleés ne sont pas des modèles de visibilité. Conscients du problème, les constructeurs inventent moult systèmes pour venir en aide au conducteur. Les caméras de rétrovision, apparues primitivement sur les engins de chantier, permettent de surveiller ce qui se passe à l'arrière d'un véhicule. A l'avenir, des caméras 360° qui procurent une vision "satellite" de l'auto seront aussi installées. Couplées à des avertisseurs sonores, elles "bipent" lorsqu'un obstacle se rapproche de trop près. L'ensemble permet d'éviter bien des accrochages.

A l'avenir, les rétroviseurs seront aussi remplacés par des caméras, coordonnées à un écran dans l'habitacle à l'angle des portières. C'est déjà le cas sur les camions les plus récents. Hyundai travaille en

outre, sur un écran vidéo (sorte d'écran télé géant) disposé à l'arrière d'un VUL. Il reproduit l'état de la circulation devant le véhicule. Fort pratique en cas de dépassement.

Enfin, les derniers systèmes de Park Assist (stationnement automatisé) sont capables de garer un véhicule sans conducteur à bord. Pratique dans le cas d'un parking exigu notamment.

Des VUL autonomes

Les artisans perdent beaucoup de temps et d'énergie à livrer outils et matériaux jusque sur les chantiers. Cette tâche occupe souvent un employé presque à plein temps. A l'avenir, les choses pourraient changer avec le développement du véhicule autonome, qui se dirige seul. Il chercherait les ouvriers chez eux et les acheminerait sur le chantier. Un outil oublié, un matériau manquant ? Le fourgon retourne le chercher et l'apporte sur place sans aucune aide. Il suffit de le configurer en entrant une adresse dans le GPS, et le voilà qui s'y rend, sans flâner en chemin. Pour plus tard encore, ces mêmes matériaux et outils pourraient être acheminés par les airs, via un drone cette fois... fini les embouteillages ! On n'arrête pas le progrès. ●



UN ESPRINTER GRANDE AUTONOMIE POUR BIENTÔT

Le problème avec les VUL électriques actuels, c'est bien souvent leur autonomie. Conscient de cet écueil, Mercedes lancera en 2024 une version longue autonomie de son grand utilitaire électrique eSprinter. Elle sera disponible en deux niveaux de puissances : 136 ou 204 ch. Avec 400 km attendus (et même 500 en ville), sans recharger, le véhicule se place parmi les meilleurs de sa catégorie. La nouvelle batterie est intégrée dans le soubassement du véhicule, une architecture gage de stabilité.



EURO NCAP : LES VUL LES MIEUX DOTÉS

L'organisme connu pour ses crash-tests a établi un classement concernant la dotation en matière d'équipements de sécurité et d'aides à la conduite des VUL. Il a établi un palmarès qui laisse pour une fois la résistance aux chocs de côté. A ce petit jeu, c'est le Fiat Ducato 2.2l qui se montre le mieux pourvu. Il est suivi un cran au-dessous par le Nissan Primastar 2.0 dCi, les Mercedes Sprinter 317 et Vito 119 et le Renault Trafic 2.0 dCi. A l'autre bout de l'échelle le Nissan Interstar se retrouve bon dernier. Avec lui, pas intérêt de cartonner.



DES VÉHICULES TROP IMPOSANTS

C'est un fait, les véhicules modernes sont de plus en plus volumineux. Les VUL ne font pas exception. Selon le site suisse Carsized.com, les autos d'aujourd'hui seraient 21 % plus hautes, 14 % plus larges et 11 % plus longues qu'en 1960. Ces modèles sont aussi plus lourds, passant en moyenne de 700 kg à l'époque, à 2 tonnes aujourd'hui. Bien entendu, consommations et rejets polluants sont impactés négativement par cet embonpoint. Les infrastructures et plus encore les parkings sont aussi parfois débordés par ces mastodontes sur pneus. A leur volant, les conducteurs se sentent en confiance et ont tendance à se montrer moins prudents... Vraiment néfastes donc.

SOLS LVT ALLURA, UNE SOLUTION POUR CHAQUE PROJET

- ✓ UN LARGE CHOIX DE DÉCORS, DE FORMATS ET DE DIMENSIONS
- ✓ 4 MODES DE POSE : À COLLER, À POISSER, À CLIPSER ET 100 % POSE LIBRE
- ✓ 14 SOLUTIONS DISPONIBLES POUR S'ADAPTER À CHAQUE SEGMENT OU PROJET
- ✓ DES SOLS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT



Pour plus d'informations sur notre nouvelle collection Allura, flashez ce QR code

allura® for life
* Pour la vie.

Forbo

FLOORING SYSTEMS

créons un environnement meilleur



NUMÉRIQUE

Equiper son entreprise en logiciels open-source

Selon l'étude du cabinet Markess parue en 2022, le marché des logiciels libres a été multiplié par 40 en moins de 20 ans. L'open-source est désormais une composante clé dans les secteurs dynamiques du numérique et il s'est également imposé progressivement dans les entreprises de toute taille. L'offre disponible répond aujourd'hui à la plupart des besoins professionnels : les outils open-source sont devenus des concurrents directs et solides des solutions propriétaires. L'Etat français insufflé également cette dynamique. Ainsi, dans une circulaire datée d'avril 2021, le Premier Ministre rappelle l'ambition du pays de renforcer dans les administrations « l'usage du logiciel libre et ouvert, et » d'aboutir à « l'extinction, à horizon 2023, des redevances perçues pour la réutilisation des données ».

Définition

Un logiciel open-source est un outil informatique dont le code source est public, accessible et modifiable. Par ailleurs, il peut être diffusé librement. En d'autres termes, un logiciel open-source est mis à disposition gratuitement auprès d'une multitude d'utilisateurs. De même, les modifications apportées à cet outil durant son existence (afin de l'enrichir, de

le corriger ou encore de le sécuriser) sont également diffusables librement. A son origine, l'open-source a d'abord été l'apanage de petites communautés d'informaticiens chevronnés et passionnés. Cette époque est désormais révolue puisqu'à présent toutes les grandes entreprises technologiques fondent leurs solutions sur un socle open-source : Google, Facebook, Netflix ou encore Apple.

Panorama

En 2023, l'offre de logiciels open-source rivalise avec les outils des grands éditeurs de logiciels propriétaires mais en s'affranchissant des coûts de licence. Le panorama applicatif des logiciels libres semble infini : bureautique, gestion de projet, ERP, CRM, gestion documentaire et des ressources humaines, gestion de stocks... Les artisans du bâtiment disposent donc d'un éventail de logiciels capables de répondre à la plupart de leurs besoins quotidiens.

Solutions phares du marché

La suite bureautique LibreOffice s'impose progressivement dans le quotidien des entreprises avec près de 350 000 téléchargements par semaine à travers le monde. Un véritable succès pour ce logiciel open-source né en 2011 et à présent intégré au socle interministériel français de

Le développement des logiciels open-source s'est accéléré ces dernières années. Ces applications sont aujourd'hui devenues des outils incontournables pour de nombreuses entreprises. Les PME et TPE du bâtiment n'échappent pas à cet engouement. Quels outils sont disponibles et comment faire son choix ? Etat des lieux et conseils pour bien s'équiper.

logiciels libres. LibreOffice propose l'intégralité des outils bureautiques nécessaires au quotidien des entreprises : un tableur, un traitement de texte et un logiciel de présentation de type diaporama. A noter que cet outil rend possible l'ouverture et la modification de documents créés à l'aide de la suite Microsoft Office. De même, Odoo est devenu un outil incontournable pour les professionnels du BTP désireux d'acquiescer un ERP à moindre coût mais disposant pour autant de nombreux modules intégrés permettant la gestion des achats et des ventes, des stocks, des finances, des ressources humaines et le suivi des projets. L'open-source répond également aux besoins de gestion de la relation client. Ainsi, SuiteCRM est un CRM complet disposant d'une interface simple et intuitive. Il facilite la gestion et l'organisation du processus de vente et permet de développer le marketing relationnel d'une entreprise. Cet outil propose des traitements analytiques et des tableaux de bord personnalisables. Il est particulièrement adapté aux PME et TPE. Enfin, Blender, une puissante application open-source d'animation 3D, dispose désormais d'un module BIM (BlenderBIM) assurant la création et la lecture des maquettes BIM au format standard IFC. Outre la gestion de maquettes, BlenderBIM permet la simulation de construction, la visualisation et l'export de données.

Avantages

Le rapport rédigé en 2020 par l'éditeur de logiciels Red Hat indique que, pour 95% des Directeurs des Systèmes d'Information, l'open-source se relève d'une importance stratégique en termes d'indépendance vis-à-vis des fournisseurs. Par ailleurs, quelle que soit leur taille, les entreprises choisissent le plus souvent des solutions open-source afin de diminuer leur Coût Total de Possession sur l'ensemble du cycle de vie d'un logiciel interne (en particulier pour l'exploration, l'acquisition, l'intégration dans l'entreprise, le support et la maintenance). L'amélioration de la qualité des logiciels est également régulièrement plébiscitée par les promoteurs de l'open-source : le code étant ouvert et transparent, il peut être aisément vérifié et amélioré. Soulignons que la sécurité est aussi un atout indéniable des logiciels open-source : le code source étant ouvert, les communautés

de développeurs interviennent rapidement afin d'analyser et de corriger d'éventuelles failles de sécurité. Enfin, les outils open-source offrent généralement une meilleure interopérabilité avec les autres logiciels du marché, qu'ils soient open-source ou propriétaires. Ils s'intègrent notamment plus facilement dans des environnements hétérogènes grâce à l'utilisation de formats ouverts qui facilitent les échanges de données.

Coûts cachés

Le déploiement d'une solution open-source nécessite parfois des compétences informatiques pour l'installation, la personnalisation mais aussi pour le support et la maintenance. Dans ce cas, ces prestations peuvent être confiées à des sociétés spécialisées. Ces coûts cachés doivent être intégrés dans le budget global de la mise en place d'un logiciel open-source. De même, l'accompagnement au changement applicatif et la formation aux nouveaux outils informatiques sont à inclure dans le programme de transformation du système applicatif d'une entreprise. Outil open-source ne rime donc pas nécessairement avec gratuité.

Conseils

Le choix d'un logiciel open-source est avant tout guidé par un ou plusieurs besoins identifiés par l'entreprise. Il peut s'agir aussi bien de besoins applicatifs ou de contraintes économiques liées à un contexte de crise et de forte concurrence. Dans un premier temps, il convient donc de lister les processus ou les tâches à automatiser au sein des services et d'analyser les éventuels outils existants dans le monde de l'open-source. L'étape suivante est la phase de tests et de qualification. Comparer les logiciels ou les essayer au sein d'un service avant de les généraliser à l'ensemble de l'entreprise permet de s'y familiariser et de déceler d'éventuelles difficultés de mise en œuvre. Il ne faut pas hésiter à interroger des confrères pour connaître leurs outils mais aussi de consulter des forums de discussion en ligne afin d'obtenir des recommandations. La dernière étape consiste à chiffrer les frais d'intégration et de déploiement du nouveau logiciel, les coûts de migration et de personnalisation mais aussi les besoins en formation du personnel. ●

ZAPAFOR //

Hydropox

Peinture époxy bi-composant semi-brillante en phase aqueuse pour sols et murs

2en1
IMPRESSION + FINITION

- ✓ Monoproduit : Impression et Finition
- ✓ Excellente adhérence
- ✓ Bonne résistance aux chocs et à l'abrasion
- ✓ Résiste aux agents chimiques
- ✓ Séchage rapide



Soframap
PEINTURES & REVETEMENTS
soframap.com



BRÈVES

NOUVELLES TECHNOLOGIES



CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE : UNE OFFRE POUR LES ENTREPRISES DE BÂTIMENT

Le certificat électronique est l'équivalent numérique de la signature électronique. Il permet de s'identifier sur Internet, de protéger et de garantir les données transmises.

Le certificat électronique est l'équivalent numérique de la signature manuscrite.

Dans le cadre de la généralisation des marchés publics dématérialisés depuis le 1^{er} octobre 2018, les entreprises doivent se doter d'un certificat de signature électronique. Un certificat de signature électronique (CSE) est nominatif, délivré à une seule personne et non à une société. Le CSE permet à la fois d'identifier le signataire de façon nominative, de garantir l'intégrité du document et engage le signataire. En pratique, il est contenu sur une carte à puces ou sur une clé USB.

Pour commander un ou plusieurs certificats électroniques CertEurope, vous devrez constituer votre dossier en ligne et le renvoyer signé et complété.

Pour les adhérents de la FFB, e-btp propose un tarif de 195€ HT pour un certificat valide 3 ans (certificat référencé par le ministère de l'Economie et des Finances). e-btp propose un service «express» de commande en ligne qui vous permet d'obtenir en quelques jours un certificat électronique.

+ Plus d'infos : <https://www.e-btp.fr/administratif/certificat-electronique>



CAMPAGNE DE SENSIBILISATION FFB SUR LA CYBER SÉCURITÉ

Le cyberspace ne cesse de s'agrandir avec une tendance profonde à la numérisation croissante de l'ensemble des activités. Au même titre que la sécurité des salariés, des équipements ou des locaux, la cybersécurité fait partie des prérequis pour garantir la sécurité et la pérennité des entreprises.

Par méconnaissance ou manque de temps, l'impasse est souvent faite sur le risque cyber. Or, des solutions pratiques, simples, accessibles à tous et peu coûteuses existent pour contrer les potentielles attaques.

Au travers de sa campagne de sensibilisation, la FFB propose donc aux entreprises des mesures pour :

- évaluer les risques et son niveau d'exposition aux attaques ;
- s'en prémunir avec les bons outils et les bonnes pratiques ;
- rester vigilant à tout moment, en adoptant les bons réflexes.

« La Cybersécurité et vous », c'est une vidéo de sensibilisation et un guide didactique disponibles sur le site FFB, avec au programme 12 bonnes pratiques essentielles.

+ Téléchargez le guide ici <https://www.ffbatiment.fr/revues-guides/guides/la-cybersecurite-et-vous-bonnes-pratiques>

+ Accéder à la vidéo en scannant le QR code



PREMIÈRES FICHES PRATIQUES NUMÉRIQUES FFB

Le groupe de travail Transformation numérique et BIM national a produit trois premières fiches pratiques numériques :

- réaliser un relevé de cotes à l'aide d'un outil numérique,
- visionner une maquette numérique,
- partager les dernières versions de document.

Ces fiches ont pour objectif de présenter en un recto/verso les avantages, les étapes et les solutions du marché, correspondant à un usage du numérique pour une entreprise du bâtiment.

+ Les fiches sont disponibles en scannant le QR code





TENDANCES

Peintures intelligentes : de l'efficacité à prouver

Les milieux de la santé comme certains particuliers ont adopté les peintures à fonctionnalité. Certaines comme celles dites dépolluantes se sont banalisées dans l'offre des fabricants. Mais du côté des professionnels bien qu'elles riment avec valeur ajoutée, des réticences opèrent encore.

La fait la Une de tous les magazines automobiles lors du dernier CES* de Las Vegas (États-Unis). BMW a dévoilé un SUV électrique dont la couleur de carrosserie change en quelques secondes à la demande du conducteur. Si la formulation de ce revêtement est aussi secrète que celle du Coca-Cola, le principe est affiché : l'enveloppe corporelle - du SUV, bien entendu - est constituée de plusieurs millions de microcapsules d'un diamètre équivalent à l'épaisseur d'un cheveu humain, comme des écrans de liseuse. Une fonctionnalité.... Qui se voit. Certes, la technologie n'est pas pour l'instant reproductible dans le bâtiment. Mais en tous cas, elle souligne que l'intelligence dans les revêtements est bien dans l'air du temps. Et met en exergue la problématique à laquelle les peintures intelligentes ou smart coating restent confrontées : « quand la fonctionnalité n'est pas visible, il faut encore la prouver avec des essais et un discours », concède Marc Mafille, directeur marketing et communication réseau intégré chez Jefco Peintures. Ce qui sonne comme une mauvaise nouvelle finalement est en plutôt une bonne : « cela signifie que ces peintures à fonctionnalité demeurent des produits de qualité professionnelle. En outre, aujourd'hui de nombreuses solutions fonctionnent et tous les fabricants passent par des laboratoires extérieurs pour prouver la performance de ces peintures ». Pourtant, côté peintres, le bât blesse encore.



Smart Coating : des nouveautés à venir

Faible taux de COV, capteur de formaldéhydes, antibactérienne ou dépolluante, elle est plébiscitée par exemple dans les chambres d'enfants pour détruire les COV rejetés par les colles contenues dans les meubles et les matelas. Antibactérienne, elle trouve de plus en plus de débouchés dans les établissements de santé, maisons de retraite, etc. Anti-condensation avec effet immédiat d'éradication de l'humidité et des moisissures dans les pièces humides. Toutes ces fonctionnalités ont déjà fait leur preuve sur de nombreux chantiers. « Le grand public pourrait être prêt à opter pour des peintures intelligentes. Mais la transformation n'est pas encore

● ● ●



GUILLAUME DUVÉRÉ,
DIRIGEANT DE DUVÉRÉ
BEAUVAIS PEINTURE
À RONCHEROLLE-
SUR-LE-VIVIER (76)

« NOUS APPLIQUONS CES REVÊTEMENTS SPÉCIFIQUES POUR CONTRER L'HUMIDITÉ ET LE RÉSULTAT EST PROBANT »

« Nous utilisons des peintures à fonctionnalité de temps en temps. Ce sont vraiment pour des demandes spécifiques étant donné qu'il s'agit de produits techniques. En raison de leur coût, ces peintures se destinent à certains chantiers. L'évolution de la réglementation fait que nous les utilisons plus sur des marchés publics. Il peut s'agir des peintures dépolluantes qui captent les COV et/ou qui assainissent l'air intérieur. Ce type de solutions va progresser. En revanche, sur les marchés privés, les particuliers attendent surtout des peintures sans COV, et/ou biosourcées pour lesquelles nous avons de plus en plus de demandes. Maintenant même les peintures glycéro n'ont quasiment plus de COV en application intérieure. Sur les marchés privés, la fonctionnalité d'une peinture doit être expliquée car très peu de personnes y sont sensibles. Dans 80 % des cas, cette clientèle souhaite une peinture à l'eau, sans odeur. De plus, le bénéfice apporté par la fonctionnalité d'une peinture reste compliqué à démontrer, en particulier lorsqu'on avance un argument de dépollution de l'air intérieur. A contrario, pour tout ce qui est anti-moisissures, anti-bactériens notamment, sur les marchés publics, des tests sont réalisés. En outre, les peintures anti-condensation par exemple sont efficaces. Nous avons fait des piscines fermées, nous appliquons ces revêtements spécifiques pour contrer l'humidité et le résultat est probant. Enfin, si nous n'avons pas eu la demande car, nous nous adressons surtout aux particuliers et qu'en Normandie, le confort d'été est moins une préoccupation que dans le Sud de la France, le cool-roofing est une solution qui fait ses preuves. En lien avec les économies d'énergie et la performance énergétique, il y a un avenir sur ce marché qui va être bon à prendre. Ce système est vraiment rentable sur de grandes surfaces de toiture où les volumes à rafraîchir sont importants. Il s'amortit en deux voire trois ans ». ●



faite par nos clients professionnels, constate Marc Mafille. Si la valeur ajoutée augmente un peu le coût, il faudrait que les peintres proposent dans leur devis une peinture classique et une autre smart coating. Même 20 ou 30 % plus coûteuse, au final une peinture à fonctionnalité aura un faible impact sur le devis final. N'oublions pas que la main d'œuvre constitue la part largement la plus importante d'un devis et qu'il ne faut pas plus de temps pour mettre en œuvre ces produits innovants. » Un surcoût que le maître d'ouvrage est prêt à accepter si la fonctionnalité apportée répond à ses besoins. En outre, à côté des peintures biosourcées et/ou éco-responsables - une offre désormais inévitable - tous les industriels capitalisent sur la fonctionnalité. Certains en ont même fait leur fer de lance à l'instar d'Onip pour se démarquer des mastodontes du secteur, allant même jusqu'à détruire rien qu'avec le feu, les mauvaises odeurs. Une fonctionnalité mise en avant aussi par Jefco Peintures. La seule nouveauté confessée par Marc Mafille en révélant « innover et travailler sur de nouvelles fonctionnalités parce que nous pensons qu'il existe un vrai intérêt à développer des peintures intelligentes ».

Peinture : la nouvelle alliée de la performance énergétique ?

Reste que la fonctionnalité qui attise les convoitises aujourd'hui n'est pas une nouveauté. Certes, Théolaure avec Theotherm intérieur, ou encore Onip avec Ecotherm surfent depuis au moins quatre ans sur la peinture intérieure capable de réguler thermiquement l'habitat. Mais c'est en extérieur qu'un nouveau marché explose : « Nous avons des demandes de clients qui nous sollicitent tous les

jours avec une accélération de la croissance depuis la canicule de l'été dernier », affirme le directeur marketing de Jefco. L'objet du délice : le cool-roofing, une peinture de toiture blanche qui, grâce à ses propriétés émissives et sa réflectance, réduit la température jusqu'à 6° à l'intérieur d'un bâtiment quand il fait chaud. Baptisée Onduflex Cool Roof chez Jefco ; circulaire, elle s'applique au rouleau ou à l'airless, comme une peinture classique, en deux couches de 500 grammes, sur du bitumineux, de l'EPDM, du bac acier avec impression spécifique pour produits ferreux, ou encore... des tuiles. « Il y a quatre ans, nous avons réalisé 10 000 m² du toit d'un hypermarché en Aquitaine. Le gain en fraîcheur apporté l'été a rentabilisé ces travaux en trois ans. Nous l'avons aussi appliquée sur le toit d'un des autres grand magasin (16 000 m²) dans l'est de la France. Les gaz réfrigérants qui circulent dans les tuyaux passent par le toit. Quand il fait très chaud, ils ne peuvent plus redescendre. Par conséquent, il y avait un taux de 30 % de casse du matériel destiné au froid dans le magasin. Depuis l'application de cette peinture, ce type de problème a disparu », raconte Marc Mafille. Certes, l'exemple des supermarchés confrontés à une obligation de maintenir une température fraîche de manière constante pour la sécurité alimentaire est le plus criant. Mais depuis l'été dernier, les coûts énergétiques ont flambé, et la canicule estivale est d'ores et déjà prédite. Il y a fort à parier que ce cool-roofing qui rime avec confort énergétique et facture allégée continue de séduire de plus en plus de clients. Mais à condition de pouvoir changer la teinte du toit... En blanc. ●

*Consumer Electronics Show qui s'est tenu du 5 au 8 janvier 2023, réputée comme la plus grande manifestation consacrée à l'innovation technologique en électronique grand public.



ÉRIC GILOT,
PDG DE CATY PEINTURE
À CAMON (80)

« L'ASSURABILITÉ DES PEINTURES À FONCTIONNALITÉ RESTE UNE QUESTION »

« L'éco-responsabilité qui sous-entend aussi le traitement des déchets est une préoccupation aujourd'hui. Les peintures sans COV et/ou biosourcées sont quasiment acquises dans les appels d'offres et chez les particuliers. A contrario, nous n'avons pas de demandes pour des fonctionnalités. Nous suivons toutes les évolutions techniques qui assainissent la qualité de l'air intérieur, détruisent les formaldéhydes, les odeurs etc. Même si nous sommes une entreprise importante au niveau local avec une équipe de 60 compagnons, les peintures à fonctionnalités, encore émergentes, restent méconnues. Peut-être devrions-nous mieux les promouvoir : il est vrai que le bouche à oreille dans une région va vite. Mais, d'une part, dans le contexte actuel leur plus-value ne passe pas auprès des maîtres d'ouvrage quels qu'ils soient. D'autre part, ces peintures anti-moisissures, antiacariens, anti-moustiques, anti-odeurs, etc., ont une fonction qui n'est pas suffisamment durable au regard du long cycle de rénovation sur les marchés publics. De plus, qu'en est-il de l'assurabilité des peintures à fonctionnalité ? Que se passe-t-il si je vends une fonction à un client et que ce dernier considère que le résultat n'est pas là ? Par rapport à ma garantie de parfait achèvement, j'ai une obligation de résultat. Or, elle ne couvre pas les propriétés anti-odeurs, anti-moisissures, antibactériennes d'autant que l'efficacité de leur fonctionnalité d'un chantier à un autre ne sera pas la même. D'ailleurs, nous rencontrons cette même problématique lors de rénovation d'isolation thermique. Nous faisons très attention à ce que nos commerciaux ne vendent pas du rêve. Il faut donner des résultats obtenus par une qualité de travail, mais qui dépendent aussi d'un certain nombre de paramètres liés à la vie des occupants. Des procès vont certainement fleurir. Les particuliers attendent un résultat financier de l'isolation thermique ce qui n'est pas toujours de la seule responsabilité de l'entreprise mais quelquefois des changements de mode de vie ou de variations climatiques. Le schéma est le même avec les peintures à fonctionnalités. Tous ces points concernant nos obligations de résultats sont délicats et vont devoir évoluer légalement ». ●



BRÈVES



CARNET D'INFORMATION DU LOGEMENT : DES OBLIGATIONS POUR LES ENTREPRISES !

La loi Climat et Résilience a prévu, pour chaque logement dont la construction ou les travaux de rénovation font l'objet d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration préalable déposée à compter du 1^{er} janvier 2023, la création d'un carnet d'information du logement (CIL), afin de faciliter et d'accompagner les travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement, ainsi que l'installation d'équipements de contrôle et de gestion active de l'énergie. Tous les locaux destinés à l'habitation et leurs annexes sont concernés.

Ce carnet doit être mis en place par le propriétaire du logement lors de sa construction ou à l'occasion de la réalisation de travaux de rénovation d'un logement existant, ayant une incidence significative comme l'ITE sur sa performance énergétique.

Dans le cas de rénovation énergétique, les entrepreneurs et artisans doivent donc transmettre au maître d'ouvrage (propriétaire du logement), au plus tard à la réception des travaux de construction ou de rénovation, les éléments à leur disposition et que ce dernier devra faire figurer dans le carnet d'information :

- la liste et les caractéristiques des matériaux utilisés lors de la construction « lorsque ces matériaux ont une incidence directe sur la performance énergétique du logement » (notice descriptive de la maison, devis détaillé des travaux...);
- les notices d'entretien, les conseils/consignes des équipements qui sont installés « lorsqu'ils ont une incidence directe sur la performance énergétique du logement » ;
- les documents permettant d'attester la performance énergétique du logement et de connaître les moyens de l'améliorer prévus par les dispositions législatives et réglementaires, lorsqu'ils ont été établis.

Il est donc recommandé aux entrepreneurs et artisans d'informer leurs clients, lorsque ces derniers sont concernés par l'obligation de mettre en place ou de compléter un carnet d'information du logement, au titre du devoir de conseil du professionnel.

Si le propriétaire en fait la demande, ces éléments sont transmis dans un format autre que numérique. A noter qu'à ce jour aucune sanction n'est prévue dans le cas où le carnet d'information ne serait pas mis en place par le propriétaire du logement. La législation se veut incitative plutôt que coercitive en la matière. ●



BATICARBONE : MISES À JOUR AUTOMATIQUES

Afin d'accompagner les entreprises dans leur transition écologique, la FFB a créé en 2019 l'outil BatiCarbone qui permet aux TPE-PME du bâtiment de réaliser, de façon simple et personnalisée, leur bilan carbone grâce à :

- un module Activité qui permet d'évaluer les émissions carbone associées à l'ensemble des activités de l'entreprise (chantiers, bureaux, ateliers...) sur une année ;
- un module Chantier qui permet d'évaluer les émissions carbone associées à un chantier spécifique.

Une fois le bilan terminé, une fiche de résultats au format pdf est éditée et peut être insérée directement dans les réponses aux marchés.

L'outil s'appuie sur la méthode Bilan Carbone® de l'Ademe et sur la base INIES dont les données viennent d'être mises à jour. Ces données issues de la base INIES seront désormais mises à jour automatiquement et au fil de l'eau. ●

➕ BatiCarbone est disponible pour les adhérents dans la rubrique Outils du site FFB.

PRÉSENT DANS TOUTE L'ÎLE-DE-FRANCE



Peinture
(Rénovation, neuf)

Ravalement
Maçonnerie

Isolation thermique

Revêtement

Peinture industrielle
Sol

Contactez M. Jean-Marie Omer,
7 jours sur 7 au 06 80 18 27 65

147, Bd de Magenta - 75010 Paris
01 42 80 65 88 - lfp147@lfpinterim.com

www.lfp-interim.com





© MAISON DU BTP CAEN

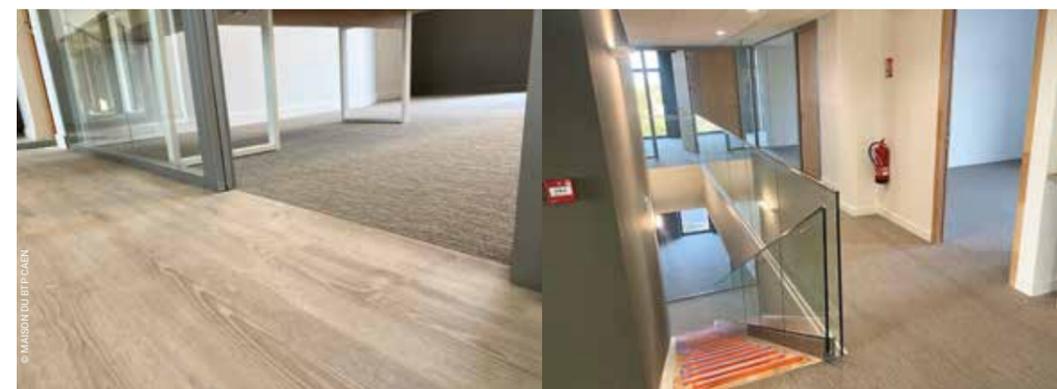
Depuis fin 2022, Caen héberge la Maison du BTP régionale où logent les grands acteurs du secteur. Un chantier vitrine des capacités à embrasser aujourd'hui, les grands enjeux de demain en alliant conception environnementale et sous maquette BIM. Mais l'innovation a un prix. Partage d'expérience avec les entreprises locales en charge des lots peinture, nettoyage, et revêtements de sol, fières d'avoir apporté leur pierre à l'édifice.



© MAISON DU BTP CAEN

RÉFÉRENCE

Maison du BTP en Normandie : un chantier vertueux en tous points



© MAISON DU BTP CAEN

C'est un bâtiment vertueux qui est sorti de terre à Caen (14) et inauguré début novembre 2022. Totalement intégré dans son environnement verdoyant, aux pieds de la Colline aux oiseaux et dans la continuité du parc d'activité technologique, « à l'intérieur, un véritable travail a été mené sur le bien-être dans les locaux de la part de la maîtrise d'ouvrage, et de la maîtrise d'œuvre portée par l'architecte Éric Durand du cabinet DHD Billard-Durand Architectes à Saint-Contest (14) », souligne Christophe Guérin, à la tête de Cyjoco à Authie (14). « Outre les grandes baies vitrées qui offrent une vue magnifique sur le paysage environnant, le choix des couleurs en peinture contribue à cette sensation d'apaisement. Elle est procurée de manière sobre par un gris très clair sur les murs périphériques et un autre plus soutenu sur le noyau. Ces teintes s'allient parfaitement avec les bétons qui sont restés bruts selon le souhait de l'architecte ». Ce bâtiment vertueux jusqu'au confort des usagers développe 3 350 m² en R + 4. Il accueille la nouvelle Maison du BTP Normandie où logent désormais

la FFB Normandie ainsi que les grands acteurs régionaux liés au secteur : FBTP, SMABTP, BTP Banques, Complévie, etc. « Le fait que cet édifice devienne leurs bureaux et que toute la vie régionale du Bâtiment se déroule ici nous a forcément challengés », concède Kevin Lecroere, gérant de Michel Marie Peinture à Douvres-la-Délivrande (14). D'autant que la barre était haute. Le souhait originel de la maîtrise d'ouvrage, Normandie Aménagement, était de distinguer ce bâtiment par ses ambitions environnementales au-delà des normes. Modèle d'exemplarité et laboratoire normand d'innovations, cette Maison du BTP conjugue 30% de préfabrication hors-site, du béton recyclé, des pavés drainants aux coquillages concassés développés par l'ESITC Caen sur la totalité de la surface du parking, ou encore 224 m² de panneaux photovoltaïques en toiture. Peintures et revêtements de sol souples se sont bien sûr pliés à ces exigences environnementales. Mais pas seulement.

Biosourcé et éco-responsabilité

Pour cette Maison du BTP normande, « qui a aussi testé le partage d'expérience porté par le BIM - une première pour la plupart des entreprises, nous



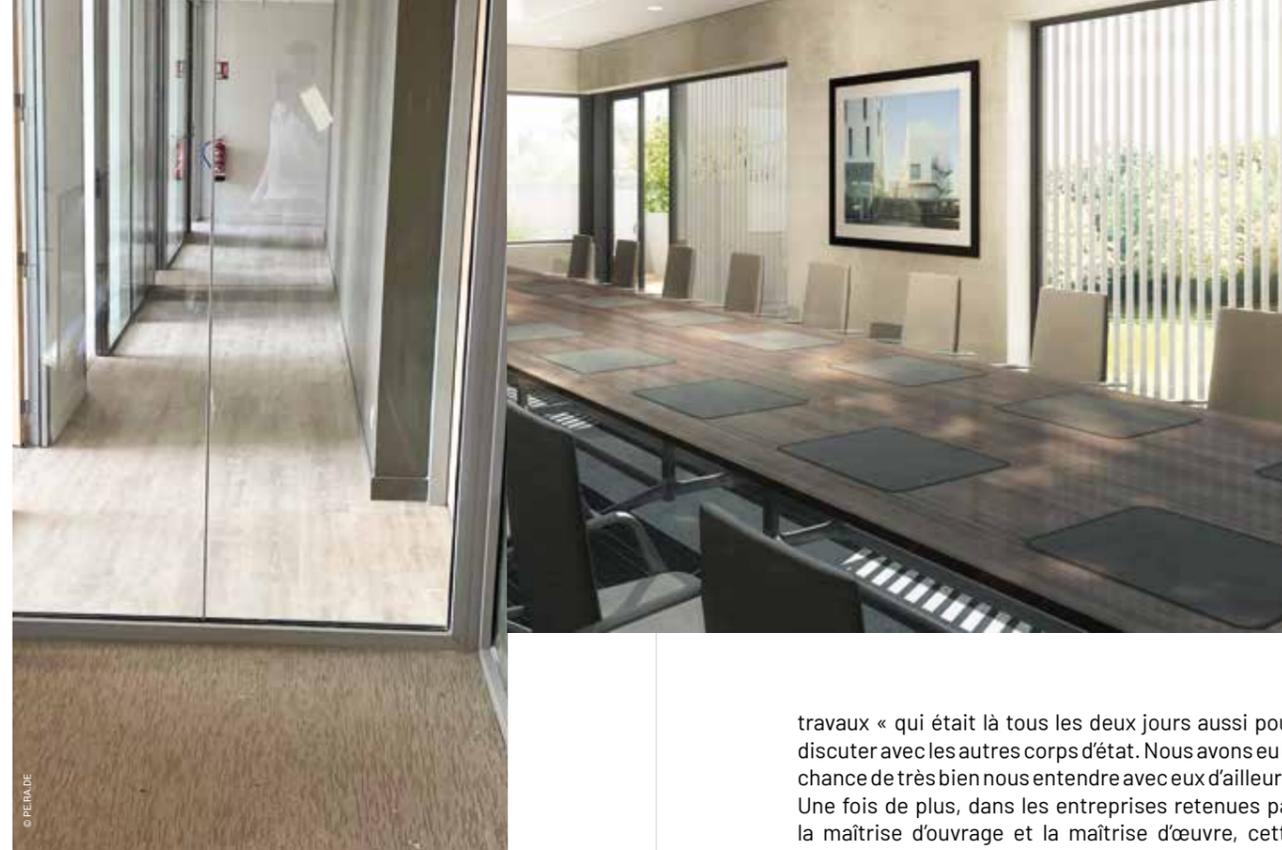
Maison du BTP en Normandie :
un chantier vertueux en tous points



y compris -, le choix des produits a été très bien ciblé et arrêté par l'architecte au moment de l'appel d'offres, poursuit Kevin Lecroere. Beaucoup de matériaux ont été sélectionnés pour leur respect de l'environnement. L'obligation de chantier propre a également fait l'objet d'une charte afin de réunir tous les éléments nécessaires à l'élaboration d'un projet phare et modèle ». CQFD : biosourcé et éco-responsabilité ont été priorités pour les solutions appliquées au sol et aux murs. Pour les 5 100 m² de peinture intérieure « à sortir en finition B, nous avons appliqué le produit à base de résine biosourcée en phase aqueuse Biopur de Jefco, qui présente un excellent pouvoir couvrant et des teintes qui ne s'altèrent pas dans le temps », souligne Christophe Guérin. « La réalisation de ces travaux n'a pas posé de difficultés particulières. Pour notre entreprise, il s'agissait finalement d'un chantier de bureaux comme nous avons l'habitude de les exécuter ». Jusqu'à huit compagnons de l'entreprise Cyjoco sur les périodes de pointe ont également traité les 2 300 m² de vernis béton, les 1 350 m² de lasure et 800 m² de peinture sur ouvrage bois ». Pour les sols, le choix s'est porté vers l'industriel Tarkett à l'éco-responsabilité fortement engagée notamment au travers son programme Restart de collecte et de recyclage des revêtements de sol moquette, vinyle et linoléum, en chutes de pose, ou finis usagés. 4 000 m² de dalles moquette AirMaster Desso pour les bureaux et 500 m² de LVT sur sous-couche acoustique ID Inspiration pour les sanitaires et les parties réfectoires, « ont été collées à la poisse par quatre soliers. Outre sa démarche de recyclage très poussée, ce fabricant a aussi été choisi par l'architecte pour sa gamme coloristique », précise le gérant de Michel Marie Peinture.

Des délais d'exécution très courts

« Nous sommes très satisfaits du résultat final et fiers d'avoir contribué à la réalisation de cette nouvelle Maison du BTP en Normandie. Mais c'est avant tout un chantier carte de visite et pas forcément le plus rentable de l'année », concède Kevin Lecroere. Idem pour Christophe Guérin : « Cette Maison du Bâtiment de Normandie est aussi un miroir de notre entreprise qui existe dans la région depuis la fin de la seconde mondiale. Aujourd'hui, nous retirons aussi de ce chantier la



satisfaction d'avoir pu absorber la forte contrainte de délais ». Et pour cause. Avec les retards cumulés avant le dépôt de permis construire, lors du choix de la maîtrise d'œuvre, « et une technicité pointue au niveau de la maçonnerie qui a encore retardé notre intervention, nous avons plongé dans des délais extrêmement courts avec des compagnons prêts à partir pour les congés de l'été ». Pas question de reculer, car les locataires devaient emménager début novembre 2022. « Nous avons commencé à intervenir début juin au lieu de début avril. Quand j'ai vu l'état du chantier mi-juillet, j'ai annoncé que sortir les petits fours pour l'inauguration fin octobre serait compliqué », ajoute mutin, Christophe Guérin. Pourtant, « une fois sur la piste de danse, le maître mot a été l'adaptation ». Conséquence : l'entreprise Cyjoco chamboule tout. « Étant donné que nous n'avions plus que quatre mois pour un chantier planifié sur huit mois, nous avons motivé les équipes pour qu'elles relèvent ce challenge. Nous avons aussi déployé des moyens spécifiques, tels que des machines pour projeter l'enduit sur les supports afin de gagner du temps. Pour le lot nettoyage dont nous avons la charge, nous avons également fait venir des cordistes », révèle Christophe Guérin.

Un amont et un aval soudés

Le peintre salue également le travail de son équipe au sein de son bureau d'études en amont, « qui a tout décortiqué, tout calé et déblayé la route afin que nous ne perdions pas de temps une fois sur le chantier. Cette préparation a été capitale car lorsque nous sommes arrivés en production, le plus gros était défriché. Le choix des équipes a aussi été primordial », appuie-t-il. Du chef d'équipe qui a encadré les compagnons jusqu'au conducteur de

travaux « qui était là tous les deux jours aussi pour discuter avec les autres corps d'état. Nous avons eu la chance de très bien nous entendre avec eux d'ailleurs. Une fois de plus, dans les entreprises retenues par la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, cette bonne entente est capitale ». Mais ce timing serré n'a pas été la seule grosse contrainte : « Nous étions en plein dans la crise des matériaux, entre la sortie des confinements et le conflit en Ukraine, reprend Kevin Lecroere. Heureusement, nous avons un maître d'ouvrage, Normandie Aménagement, qui a été très actif et à notre écoute. Même si nous étions sur du ferme et définitif, il a révisé les marchés par rapport à la crise des matériaux ». Même satisfaction chez Christophe Guérin : « si la période pendant laquelle nous sommes intervenus nous a poussés à entrer dans le budget au chausse-pied, nous avons trouvé des moyens pour y arriver et l'architecte Eric Durand, présent constamment sur le chantier a mouillé sa chemise. Nous avons passé beaucoup de temps avec la maîtrise d'œuvre, et le travail a été très intéressant. Il y a eu un réel travail d'équipe sur ce chantier ». Rendant aussi exemplaire ce chantier sur le plan de la solidarité des entreprises engagées pour leur maison du BTP. ●

LE CHANTIER EN BREF



MAÎTRISE D'OUVRAGE :
Normandie Aménagement

MAÎTRISE D'ŒUVRE : cabinet DHD
Billard-Durand Architectes à Saint-Contest
(14) - Éric Durand

LOT SOLS SOUPLES : Michel Marie Peinture
à Douvres-la-Délivrande (14)

LOTS PEINTURE ET NETTOYAGE :
Cyjoco à Authie (14)



BRÈVES



CARTO SILICE

PROJET CARTO SILICE : APPEL À VOLONTAIRES

Une nouvelle campagne de mesurages « CARTO silice » vient d'être lancée en partenariat avec l'OPPBTP. Elle vise à renforcer la cartographie des empoussièrments en silice cristalline alvéolaire des opérations du BTP afin d'aider les entreprises à réaliser leur évaluation des risques à l'aide du programme de mesurages pluriannuel appelé CARTO Silice. Cette campagne, en lien avec les obligations réglementaires pour les « travaux exposant aux poussières alvéolaires de silice cristalline issues de procédés de travail » classés cancérogènes depuis le 1^{er} janvier 2021, permet de poursuivre la campagne exploratoire qui s'est tenue de juillet 2017 à février 2020.

Les travaux du bâtiment susceptibles d'exposer les salariés à l'inhalation de poussières de silice cristalline peuvent se trouver dans certaines des activités de la finition telles que le ponçage et percements des planchers / voiles béton, le grattage d'enduit de façade. Afin de disposer de suffisamment de mesurages qui seront mis à la disposition de tous, nous avons besoin de candidatures de chantiers sur lesquels les mesurages pourront être réalisés anonymement et gratuitement sous la supervision de l'OPPBTP. Pour candidater, les entreprises sont invitées à se rendre sur le site. ●

+ Contactez Thierry Houdin
au 01 40 69 57 08 si vous êtes volontaire
pour effectuer des mesurages sur vos chantiers.

+ Retrouvez plus d'info sur www.carto-silice.fr



STIX A340

LVT Project

COLLE ACRYLIQUE POUR SOLS SOUPLES SPECIALE LVT



Facile à appliquer

Blocage rapide du revêtement

Performances élevées



BRÈVES

TECHNIQUE



CONSEILLER MES CLIENTS SUR LES AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Dans la jungle des primes à la rénovation énergétique, vos clients sont parfois perdus et s'appuient sur vos conseils pour prendre une décision. La FFB a établi un tableau récapitulatif des principales aides (MaPrimeRénov', primes CEE et TVA à 5,5%) applicables en fonction des ménages et des

travaux envisagés en logement individuel : en un coup d'œil, vous y trouverez les informations à retenir afin de diriger vos clients vers les dispositifs auxquels ils peuvent prétendre. Pour la très grande majorité des travaux, ces aides (hormis TVA à 5,5%) sont soumises à la mention RGE que votre entreprise doit détenir, avec des critères techniques d'éligibilité à respecter pour chaque catégorie de travaux. Vous pouvez déterminer le montant des primes CEE en allant sur le site www.prim3e.fr. Pour inciter vos clients à se renseigner en fonction de leurs ressources, vous pouvez également les diriger vers le site France Rénov et le site de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat). A noter : Les plafonds des travaux finançables par le dispositif public d'aide à la rénovation énergétique MaPrimeRénov' ont été revalorisés au 1^{er} février 2023, pour tenir compte de la hausse des prix. On relève ainsi la hausse de 6,3 % des plafonds de ressources des ménages modestes et très modestes, la prolongation de l'éligibilité des propriétaires bailleurs à MaPrimeRénov', des bonus « BBC » et « sortie de passoire thermique », ainsi que du forfait « assistance à maîtrise d'ouvrage », le relèvement du forfait « rénovation globale » au 1^{er} février 2023. Depuis le 1^{er} avril, les travaux d'isolation pour les ménages aux revenus supérieurs ne sont plus financés. Les aides financières et leurs conditions d'éligibilité évoluent fréquemment : le tableau est mis à jour mensuellement.

+ www.prim3e.fr

PROGRAMME OSCAR D'AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le programme Oscar, dont la FFB est partenaire, vise à accompagner les TPE/PME à mieux maîtriser le fonctionnement des aides à la rénovation énergétique, en particulier les CEE. Il prévoit également la mise en place d'un réseau de Référents aux Aides à la Rénovation (RAR) travaillant au sein de la FFB.

+ Contactez votre fédération départementale ou régionale pour savoir si un référent a été formé.



NOUVELLES GRILLES DE CONTRÔLE RGE AU 1^{ER} JANVIER 2023

Depuis le 1^{er} janvier, de nouvelles grilles de contrôle RGE sont applicables et celles relatives aux travaux d'isolation ont fait l'objet d'un travail de révision. Les pouvoirs publics y ont ajouté l'obligation dans le devis d'une mention, le cas échéant, de l'absence de traitement des ponts thermiques. Le non-respect de cette mention est classée en écart majeur pouvant entraîner une suspension de la qualification.

+ Retrouvez les grilles ITE par enduit sur isolant et ITE sous bardage ventilé sur l'application UPMF.

L'excellence à portée de main.

Intégrer une équipe d'experts et écrire notre histoire commune.

Encouragés et soutenus par nos managers de proximité, nos collaborateurs se développent au quotidien en révélant leur expertise technique et leur savoir-faire.

Partageons la passion de construire. **Bâtir en responsable.**



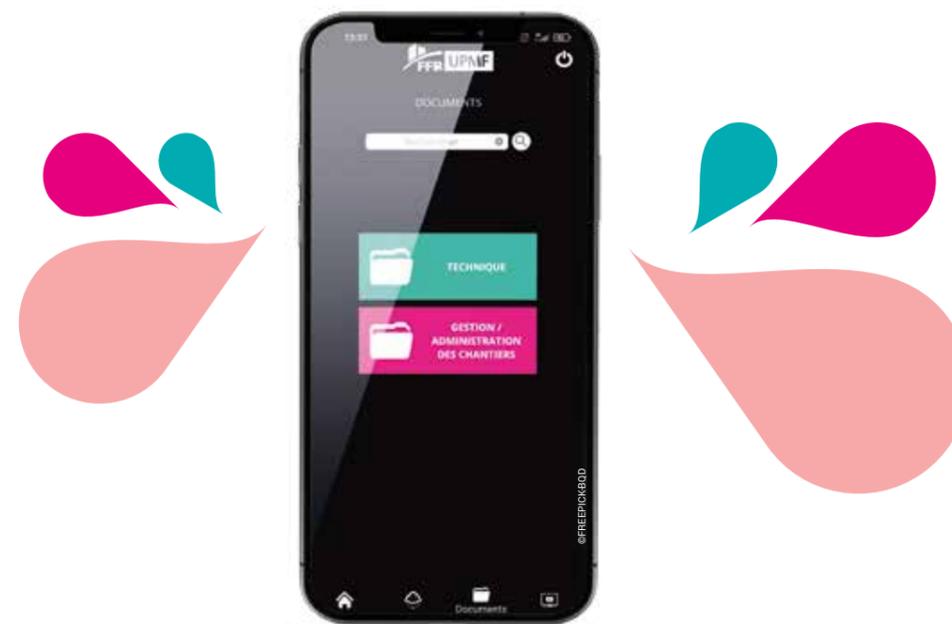
www.sto.fr

sto 
Bâtir en responsable.



POUR IPHONE OU ANDROID

Votre appli UPMF



Tous vos docs de gestion de chantier à portée de main et à télécharger

L'UPMF-FFB édite des fiches et documents pour aider les entreprises de finition dans l'évolution technique, normative et réglementaire de leur quotidien. Ces fiches sont regroupées dans l'application de l'UPMF-FFB, brique : documents > brique : gestion des chantiers. Elles sont destinées aux conducteurs de travaux et à l'encadrement de chantier.



GUIDE DES BONNES PRATIQUES : AIDE À L'ÉTABLISSEMENT DU PLANNING CHANTIER

Ce guide répertorie, par typologie d'ouvrage, les délais entre interventions et le phasage avec les lots environnants en rappelant les prescriptions des règles de l'art (NF DTU, Cahiers de Prescriptions Techniques, Règles Professionnelles,...).



MAÎTRISER LES CONDITIONS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE FINITION ÉTAPE PAR ÉTAPE

Destiné à l'encadrement administratif et technique, cet outil rappelle les différentes actions à respecter pour une gestion efficace d'un chantier. Il précise les conditions d'exécution des travaux de finition, qui découlent entre autres des règles techniques, juridiques et contractuelles.



GUIDE DE RÉDACTION D'UN MÉMOIRE TECHNIQUE POUR LES ENTREPRISES DE PEINTURE

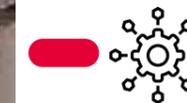
Dans les marchés publics, outre le critère prix, c'est le critère de sélection le plus utilisé par le maître d'ouvrage. Ce document propose une trame adaptée au métier de la peinture, destinée à vous aider à rédiger un mémoire technique.



L'ENTREPRISE DE PEINTURE ET DE REVÊTEMENT DE SOL ÉCO RESPONSABLE

Pour les entreprises qui souhaitent valoriser leurs bonnes pratiques et leur engagement écoresponsable auprès de leurs clients, cette fiche reprend les engagements de la Charte Bâtir pour la planète.





Des peintures de sol bien encadrées

NF DTU 59.3

La mise à jour du NF DTU 59.3 mise sur la simplicité et l'efficacité pour une augmentation de la qualité des chantiers et la protection des entreprises.

C'est un rafraîchissement pour le moins attendu que celui du NF DTU 59.3. Publié en 1993 et amendé en 2000 pour intégrer les zones tropicales humides, le document encadrant les travaux de peinture de sol avait besoin d'une sérieuse mise à jour. Sa révision passait après celle du NF DTU 59.1 qui traitait des peintures murales, revu en 2013. L'histoire retiendra peut-être que cette actualisation s'est déroulée en pleine pandémie de COVID. Les commissions ont débuté leurs travaux en 2020, et se sont tenues en partie en présentiel, en partie en distanciel, pour aboutir à la publication en mars 2023 d'un document plus en phase avec la réalité des chantiers contemporains. « L'intention n'est pas de tout réinventer, mais de proposer des solutions de mise en œuvre simplifiées à partir des expériences du terrain et de prendre en compte les évolutions des produits et des nouvelles exigences environnementales », explique Antony Fontaine, entrepreneur mayennais en peinture et revêtement de sol et président de la commission, qui réunissait une vingtaine d'experts représentant des bureaux de contrôle, industriels, instances professionnelles, entreprises et autres parties prenantes. Outre l'amélioration des techniques de mise en œuvre, le NF DTU 59.3 entend encadrer la mise en œuvre des nouveaux produits qui n'ont pas manqué d'apparaître en trois décennies et clarifie la nature des supports admissibles.

Distinguer les peintures des résines

La sortie de ce nouveau document donne l'occasion de marquer une séparation nette entre résine et peinture de sol, deux revêtements si proches qu'ils sont souvent confondus. Les domaines d'application des deux produits sont similaires : locaux techniques, parking, chaufferie, et concernent aussi bien l'intérieur que l'extérieur. Cependant, la peinture de sol joue surtout un rôle décoratif, contrairement à la résine, qui ajoute à la finition d'aspect une fonction de protection renforcée contre les chocs, les remontées d'humidité, ou assure éventuellement l'étanchéité du support. Les composants des produits peuvent être les mêmes et les appellations interchangeables dans le langage courant, ce qui entretient l'ambiguïté. Au final, l'épaisseur du revêtement sert de juge de paix, précise le DTU. Sont dénommées « peinture de sol » tous les revêtements filmogènes dont l'épaisseur reste en dessous d'un millimètre, hors couche de préparation du support. Rentrent dans la catégorie « résine » tous les revêtements qui dépassent ce seuil et voient de fait leurs conditions de pose définies par le NF DTU 54.1, revu en 2018.

Un document en trois parties

Pour cette nouvelle version, le NF DTU 59.3 adopte la structure en trois parties, commune aux DTU les plus récents. Le Cahier des clauses techniques types (CCT), en première partie, traite des supports et de la mise en œuvre. La deuxième partie – Critères généraux de choix des matériaux (CGM), définit les caractéristiques minimales des produits mis en œuvre pour la préparation du support ou la finition. Quant à la troisième et dernière partie, le Cahier des clauses administratives spéciales types (CCS), elle précise le cadre du marché, les travaux qui y sont inclus ou non. Par exemple, et sauf dispositions contraires dans les pièces de marché, relèvent du lot peinture la reconnaissance du support, la

fourniture des produits et leur application, la mise en peinture des surfaces de référence, les travaux de signalisation horizontale, une teinte de peinture par tranche de 150 m², etc. A contrario, le peintre ne doit pas réaliser l'étude de charges des supports, le nettoyage des locaux à la place des autres entreprises, ni les ventiler, les déshumidifier ou les chauffer. Il n'est pas tenu non plus de rectifier le support ou de le remettre en état. En cas de litige, les entreprises peuvent désormais s'appuyer sur les précisions claires qu'apporte aujourd'hui cette deuxième partie de la norme.

Reconnaissance des supports

La question du support est au centre des enjeux de ce nouveau document, qui précise les températures des supports et de la pièce, ainsi que l'humidité ambiante. Il précise également que la vérification de la planéité n'est pas du ressort du peintre. Huit critères de reconnaissance sont établis. En fonction du type de support – liant hydraulique, panneaux bois, support métallique ou bitumineux – différentes actions sont recommandées, allant du non-examen au simple examen visuel, ou à l'investigation plus poussée impliquant une méthode adaptée (bombe au carbure – taux de 4,5 % – ou humidimètre capacitif – taux de 4 % –, test de la goutte d'eau ou de rayure). Pour les supports anciens, on ajoute à ces tests les reconnaissances spécifiques aux surfaces rencontrées sur les chantiers de réhabilitation : repérage des carreaux cassés, décollement, écaillage, inspection des joints de revêtement ou des joints de fractionnement. Beaucoup de ces contrôles s'effectuent visuellement. « Là encore, nous avons voulu simplifier les procédures pour limiter les risques d'erreur, rappelle Antony Fontaine. Nous insistons particulièrement sur le besoin d'évacuer l'eau avant le durcissement de la dalle ». Pour les préparations des sols en rénovation, le DTU innove en prévoyant un décapage par ponçage mécanique ou grenailage. ● ● ●

Des peintures de sol bien encadrées



© RESIPARK



Domaine d'application et réception

Le document revoit aussi dans le détail les domaines d'application des peintures. Sont visées la préparation des supports et l'application d'une finition peinture, lasures ou vernis, en extérieur ou en intérieur dans toutes les zones climatiques françaises (y compris départements et régions d'outre-mer).

Par contre, il ne concerne pas :

- les petits supports horizontaux,
- les voiries ou chaussées à usage de circulation (hors parc de stationnement),
- les matériaux contenant du plomb ou de l'amiante,
- les planchers réversibles,
- les supports avec risque de stagnation d'eau.

L'encadrement de la réception est précisé. Elle débute par la réalisation d'une surface de référence représentative (une par type de subjectile et système de peinture), d'au moins 10 m² pour les chantiers de surface supérieur à 1000 m². Cette surface témoin devra être conservée jusqu'à la fin du chantier. La réception faite contrairement intervient immédiatement après le durcissement des produits de peinture et avant toute circulation, et doit être réalisée comparativement aux surfaces de référence. Rappelons que le revêtement de peinture couvre le subjectile, lui apporte un coloris et l'état de finition de la surface reflète celui du support.

Pour Antony Fontaine, le DTU rappelle l'importance des règles de l'art vis-à-vis de nos clients, mais protège aussi les entreprises de peinture. En résumé, « il faudrait qu'il soit plus lu pour retrouver plus de sérénité sur les chantiers ! ». Un calepin de chantier publié à l'occasion de la sortie du document donnera un accès rapide à ces nouvelles règles, pour le bien de tous et la qualité des réalisations. ●

UN DTU POUR UN CHANTIER DÉCARBONÉ

Le nouveau DTU incite à prendre en compte l'analyse du cycle de vie (ACV) et les fiches FDES répertoriées par la base INIES. Le signe d'une volonté de sensibilisation des professionnels à l'impact environnemental des produits qu'ils utilisent autant que des supports sur lesquels ils les appliquent. Et de rappeler que la peinture joue aussi sa part dans la réalisation d'un chantier décarboné.

BRÈVES



OPTIMUM PRÉPARE LA REP BÂTIMENT

Dans les bouleversements qu'augure la REP avec le tri et le conditionnement à la source des déchets, Optimum crée le label «partenaire engagé» destiné aux entreprises qui font régulièrement confiance au programme Optimum pour la gestion de leurs déchets et qui en font la promotion. Les entreprises peuvent donc faire valoir ainsi leur engagement éco responsable et vertueux, facteur de différenciation pour les entreprises.

Autre nouveauté : un service « tout en un » effectif depuis début 2023 avec la reprise des sols textiles usagés, un cahier des charges éprouvé sur le conditionnement des déchets, leur évacuation rapide en pied de chantier et la fourniture d'un certificat de traitement en bout de chaîne.

PARUTION DU GUIDE 2023 « ARCHITECTES, ENTREPRENEURS : MODE D'EMPLOI »

Le guide « Architectes, Entrepreneurs : mode d'emploi », est un guide d'intérêt général pour la Profession, élaboré par l'Office Général du Bâtiment et des Travaux Publics (OGBTP), en lien avec la Direction des Affaires Juridiques et Fiscales de la FFB. Son objectif est de faciliter et de rationaliser l'exercice professionnel ainsi que d'améliorer la collaboration entre architectes et entrepreneurs au profit de la qualité des réalisations.



Le guide est téléchargeable gratuitement pour les adhérents de la FFB sur le site.



Pour une vie pleine de splash.



Faites de votre maison un espace d'insouciance, grâce à la grande qualité de nos stratifiés hyper résistants aux rayures, faciles d'entretien et faits pour durer looonngtemps ! Ouvrez la porte au confort, au douillet et laissez nos stratifiés se mettre littéralement à vos pieds. C'est du sol qu'émane la joie. Une joie que rien n'arrête !





CHANTIER

Peinture fraîche pour belles Américaines

Un sol peint répond aux exigences fonctionnelles et esthétiques d'un garage spécialisé dans la restauration et l'entretien des véhicules de collection made in USA.

Élever l'automobile au rang des beaux-arts, telle pourrait être la devise de Jean-Charles Rodriguez, fondateur et animateur depuis 12 ans du Rétro Garage, un atelier de mécanique consacré à la restauration des voitures anciennes, avec une prédilection pour les véhicules américains des années 60-70. À Riscle, dans des locaux de 2000 m² au bord de la route qui mène de Tarbes à Mont-de-Marsan, Jean-Charles et ses cinq compagnons effectuent toutes les opérations allant du simple entretien à la réfection mécanique complète. Sablage, ponçage, sellerie, restauration des carrosseries, fabrication de pièces mécaniques, ce ne sont plus de vulgaires autos qui sortent de l'atelier, mais de véritables sculptures mobiles, cédées pour un prix à la hauteur du soin apporté à leur restauration. Minutieux et perfectionniste, Jean-Charles Rodriguez a voulu hisser son lieu de travail et de vente à la hauteur des bolides mécaniques qu'il abrite, en entreprenant la rénovation du sol du garage, consistant à l'origine

en une peinture sur béton posée à l'ouverture de l'entreprise et rafraîchie quelques années plus tard par les mécaniciens eux-mêmes. La dégradation du revêtement avait deux conséquences : en premier lieu, de présenter un aspect écaillé peu plaisant sur le plan esthétique et peu efficace sur le plan pratique, car risquant d'affecter les conditions de travail en empêchant de retrouver les petites pièces tombées au sol, qui pouvaient être confondues avec les écaïlles, ou de bien repérer les fuites d'huile. L'entreprise essonnoise Europe Résine a capté ce chantier bien éloigné de sa base francilienne par le bouche-à-oreille. Une distance qui n'est pas un problème pour cette société qui travaille sur tout le territoire français, avec une spécialité dans les revêtements à base de résine de synthèse en tout genre, qu'ils soient décoratifs ou dans ce cas précis, très fonctionnels, avec des marquages de zones, de la signalétique, etc. À Riscle, la demande était simple : « Le client restaure et vend des voitures haut de gamme. Il avait besoin d'avoir un sol propre, facile à nettoyer, dans une teinte claire pour mettre en valeur les véhicules et faciliter le travail au



quotidien. Suivant les désirs du client, nous avons posé une peinture époxy grise très clair, avec une couche de finition mate, comparable à un vernis et qui remplit deux fonctions. D'abord éviter les reflets des projecteurs et une brillance un peu trop "bling bling", et protéger la peinture à base de résine des UV qui finiraient par faire virer la teinte dans les verts », observe Alain Brosset. La teinte claire éclaircit et agrandit la pièce.

Une pose suivant de nouvelles règles

Le chantier s'est déroulé en août 2021 pendant les travaux de révision du NF DTU 59.3 sur les peintures de sol. « Le nouveau DTU rend obligatoire la préparation mécanique des supports, et met l'accent sur la réception, en insistant sur le contrôle de l'humidité. Nous avons commencé par un ponçage du sol à la surfaceuse avec un disque diamant PCD équipé d'ergots afin d'enlever les parties non adhérentes et permettre à la peinture de pénétrer le support béton pour gagner en adhérence. Nous avons ensuite passé un primaire d'accrochage chargé pour rattraper le support, une couche d'égalisation, puis deux couches de peinture et une dernière de vernis, note Alain Brosset. Les fissures ont été rebouchées par masticage époxy. Après il faut se rappeler nous sommes dans un garage : notre degré de finition se met en adéquation avec le programme sans rogner sur la qualité ».

Les opérations les plus agressives de sablage ou de peinture des véhicules s'effectuent dans des locaux dédiés et n'entrent pas dans le cadre de ce chantier, réalisable avec des produits courants et fonctionnels. « Les peintures de sol à base de résines facilitent le nettoyage et empêchent les polluants de pénétrer dans le béton », précise Alain Brosset. L'application de la peinture se limite au sol et ne comporte aucune remontée en plinthe pour la protection des murs, et on ne retrouve pas non plus à la périphérie des pièces une gorge telle que l'on peut en voir dans certains locaux industriels, où elle facilite le lavage à grande eau. Par contre, l'insertion d'éléments techniques propres aux garages ont nécessité un traitement particulier : trappes, mais surtout ponts élévateurs à colonnes

et ponts élévateurs ciseaux. Ces derniers sont logés dans des fosses d'une quarantaine de centimètres de profondeur, qui ont été entièrement peintes. Pour les ponts élévateurs à colonne, un marquage bleu identifie l'emprise des véhicules. Il délimite une zone qui doit être entièrement vide d'outil ou de matériel lorsque l'on redescend les voitures en réparation de ce piédestal utilitaire.

La mise en œuvre de cette signalétique a mobilisé une équipe de trois compagnons, le premier réalise le mélange, le deuxième l'applique et le troisième croise au rouleau. Une organisation visant à gagner du temps pour un projet réalisé dans des délais très courts : une semaine correspondant à la fermeture du garage, pour une surface à traiter de 400 m². Deux journées ont été consacrées à la préparation, et deux pour la couche d'égalisation, avec des poses de couches faites en soirée pour laisser une nuit de séchage. Pour le sujet fourniture, seize kits de 25 kg ont été utilisés. L'entreprise a été confrontée directement à la hausse brutale des prix touchant l'ensemble du secteur. « Nous commandons les matériaux à réception de l'acompte pour pallier les augmentations sauvages. Depuis 1998, je n'ai jamais connu de tels écarts de prix, confie Alain Brosset. Les pires années, l'inflation entraînait 1 % d'augmentation, là nous sommes à 38 %, et l'inflation monte encore de 7 et 12 % à cause des hausses du prix de l'énergie utilisée pour la fabrication des produits, que les industriels sont obligés de répercuter dans leurs tarifs ». Un casse-tête sur des chantiers où le prix plafonne à 40 €/m².

Chantier à suivre

Pour les mécaniciens qui vivaient au quotidien avec des sols dégradés, ce chantier est une renaissance durable. Les nouvelles règles issues NF DTU 59.3 « Peintures de sol » augmentent la tenue dans le temps tout en produisant une surface plus plane : soit quelque chose de très propre, entretenu par l'autolaveuse deux fois par semaine, qui s'accorde au quasi-travail d'horlogerie nécessaire à la restauration des voitures. Alain Brosset prépare la deuxième phase du chantier pour l'été prochain, 680 m² de surface à traiter en peinture à base de résine, pour avoir enfin des locaux dignes d'une belle Américaine. ●



ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR

Pensez aux accessoires

Efficaces thermiquement parlant, les systèmes d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) enduit mince sur isolant ont le vent en poupe. La réussite d'un projet impose de respecter toutes les étapes de la pose et l'indispensable traitement des points singuliers. Sans oublier les nombreux accessoires que l'on trouve en façade : conduits de fumée, descentes d'eau pluviale, coffrets électriques...



façade, en général 0,50 m, pour ne pas nuire au bon fonctionnement de la PAC. Idem pour les conduits de fumée. Que l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) soit posée avant ou après l'installation d'un conduit de fumée extérieur, il est essentiel de respecter les normes en vigueur pour éviter les risques de surchauffe et d'incendie. Dans le cas de la réalisation d'une isolation par l'extérieur en présence d'un conduit de fumée, il faut se référer au NF DTU 24.1 « Travaux de fumisterie - Systèmes d'évacuation des produits de combustion desservant un ou des appareils » qui précise la distance de sécurité à respecter entre la face externe du conduit et les matériaux combustibles avoisinant l'ITE. En cas de données insuffisantes ou de doutes, il est recommandé de respecter un écart minimum de 10 cm entre l'ITE et le conduit, quelle que soit la situation. En effet, tous les matériaux mis en œuvre à une distance inférieure à la distance minimale de sécurité doivent être incombustibles. ●

Très qualitatifs, les travaux d'isolation thermique par l'extérieur peuvent sembler simples à réaliser pour le néophyte. Il n'en est rien, car ils ne se limitent pas à l'application d'un enduit sur un isolant. Outre les compétences nécessaires à la mise en œuvre du système, notamment en matière de découpe des isolants, des fixations et du collage de ces derniers, les nombreux équipements et accessoires présents sur les façades nécessitent une attention particulière : descentes d'eau pluviales, unités extérieures des pompes à chaleur (PAC), rails de volets roulants, barres d'appui, garde-corps, gonds de volets battants, luminaires, stores, petits éléments (détecteurs, sonnettes, plaques d'identification, boîte aux lettres, etc), grille de ventilation ou encore les conduits d'évacuation des fumées. Bref, ce n'est pas simple, car tout doit être pris en compte et anticipé avant travaux. En particulier, le type de fixations à retenir en fonction de l'épaisseur d'isolant (jusqu'à 30 cm). Sachant qu'une sélection appropriée permet d'éviter les ponts thermiques dans la paroi. Les industriels du secteur développent ainsi des gammes d'accessoires sécurisés pour des fixations efficaces et

thermiquement isolées. Notamment des dispositifs de fixation de charges à rupteurs de pont thermique pour garde-corps et charges lourdes (volet, stores, bannes, etc.) ou encore des platines recouvertes ensuite par l'isolant. Les deux dispositifs devront être fixés dans le support à travers le procédé ITE. Et bien sûr, pour tous ces travaux il est essentiel de reconstituer l'étanchéité au niveau des percements de l'enduit.

Un maître-mot : anticiper

Dans tous les cas il est important de prévoir avant établissement du devis une visite préalable pour lister tous les équipements et accessoires présents ou non sur les façades. Le but étant d'anticiper les problèmes éventuels et éviter les mauvaises surprises au démarrage des travaux. Il y a aussi des problématiques très spécifiques liées à des équipements, tels que les unités extérieures des PAC proches des façades ou les conduits d'évacuation de fumée. Concernant les PAC, les travaux doivent absolument être réalisés par une entreprise spécialisée, habilitée à manier les fluides frigorigènes lorsque lesdites unités doivent être déplacées car trop près de la façade après la mise en place de l'isolant. En effet, il convient de respecter les distances minimales par rapport à la



« Être le plus transparent possible avec les clients. »

Pierre Millet, dirigeant de l'entreprise Thorreau (52)

« Lors des travaux réalisés en façade, notamment ceux d'isolation thermique par l'extérieur, il est important d'être le plus transparent possible avec les clients à propos des accessoires. Par exemple, allonger une ventouse de chaudière ou les prises d'air extérieur des poêles à bois pour prendre en compte l'épaisseur des isolants ou encore le remontage des descentes d'eaux pluviales. Il s'agit de bien préciser qui fait les travaux : l'entreprise, un sous-traitant ou une entreprise choisie par le client ? Les réaliser soi-même n'est pas toujours évident et peut être source de litiges. De notre côté, nous avons arrêté de reposer les descentes d'eaux pluviales, surtout lorsqu'elles sont en zinc ; nous préférons confier cette tâche à un couvreur zingueur. En revanche, c'est nous qui installons, avant la pose de l'isolant, les platines sur lesquelles viendront se fixer les descentes d'eau. Idem lorsqu'il y a des travaux de plomberie (robinet en façade). Enfin comme pour tous les travaux, les conseils sont essentiels : calfeutrer, préparer, nettoyer ».

ANTICIPER LE RISQUE ÉLECTRIQUE

Nettoyage de façade, décapage, ravalement ou mise en œuvre d'un système d'isolation par l'extérieur (ITE), le risque électrique doit impérativement être pris en compte par l'entreprise. Il s'agit bien sûr d'éviter les accidents. Plusieurs configurations sont possibles : lorsque la façade est proche d'une ligne électrique, quand des câbles torsadés du réseau sont présents sur la façade et que les travaux nécessitent leur déplacement, ou encore lorsque le boîtier d'alimentation et les câbles électriques de la maison ou du bâtiment sont intégrés à la façade. Dans tous les cas, il faut anticiper. Par exemple, l'intervention à proximité de réseaux aériens ou sur façades n'est possible que si la procédure, dite DT-DICT*, a été mise en œuvre avec, le cas échéant, la réalisation de travaux de protection préconisés par l'exploitant du réseau. La zone correspond à un périmètre de 3 m de part et d'autre de la ligne en projection au sol et en surplomb. L'OPPBTP recommande aux entreprises confrontées à la présence d'un réseau, sans informations fournies par le maître d'ouvrage, de prévenir ce dernier de la nécessité de réaliser une DC (déclaration de chantier), avant l'établissement de l'offre en lui rappelant que les interventions sur les réseaux entraînent des coûts éventuels à sa charge. Lorsque le maître d'ouvrage aura régularisé la situation, l'entreprise pourra être mandatée par lui pour réaliser une DT-DICT conjointe, c'est souvent le cas avec les clients particuliers.

Lorsque le boîtier d'alimentation électrique de la maison est intégré à la façade et ou lorsque le câblage y est fixé idem : impossible d'y toucher. Les réseaux et les installations de branchement sont sous la responsabilité d'Enedis et lui seul peut intervenir sur ces ouvrages. Tous travaux à proximité nécessitent une autorisation d'Enedis. En aucun cas, précise l'opérateur, le professionnel réalisant les travaux d'isolation ne peut les manipuler ni même les toucher au risque de s'électrocuter. Là encore, c'est au maître d'ouvrage de faire les premières démarches. Ce dernier doit déclarer ces travaux sur le site Internet du ministère de l'Environnement (Ineris). Ensuite l'entreprise peut, à son tour, déposer sa DICT sur le même site, à minima un mois avant le début des travaux pour qu'Enedis puisse intervenir dans les temps. Lorsque le chantier est terminé, Enedis doit être averti pour refaire les branchements. Dans le cas d'une ITE, il est important d'informer l'opérateur sur l'épaisseur de l'isolant pour déterminer la longueur des moyens définitifs de fixation du câble. L'ancrage ou le support du câble de réseau ou de branchement devant être dans l'élément de structure en aucun cas dans l'isolant. Une fois les supports mis en place, Enedis pourra intervenir et déplacer les câbles électriques.



*DT-DICT : déclaration de projet de travaux (DT) - déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT)

+ L'OPPBTP a publié un guide sur la question : « Travaux en toiture et façade, anticiper le risque électrique » à télécharger sur son site.



DÉCAPAGE PEINTURES PLOMB SANS POUSSIÈRE



**DÉCAPANT
MINIUM
DE
PLOMB**




**DÉCAPANT
CÉRUSE
DE
PLOMB**



- ✓ PHASE AQUEUSE,
- ✓ SANS ODEUR,
- ✓ ININFLAMMABLE,
- ✓ SANS ALCOOL BENZYLIQUE,
- ✓ NI NOCIF, NI TOXIQUE,
- ✓ SANS PAPIER DE RECOUVREMENT
- ✓ APPLICATION BROSSE, ROULEAU OU AIRLESS
- ✓ FACILITE D'APPLICATION TEXTURE CREMEUSE

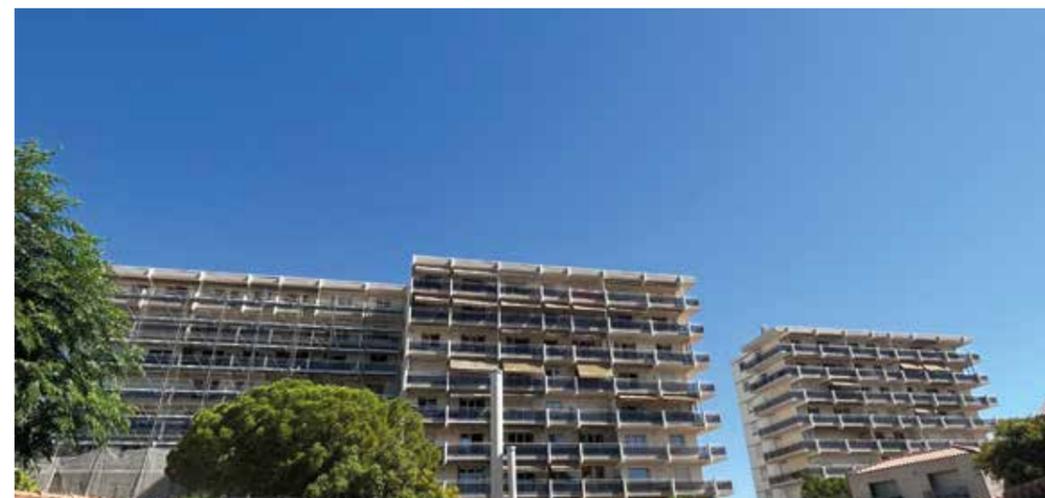
DETOX P82

DÉVELOPPÉ ET FABRIQUÉ
EN FRANCE



www.groupe-licef.fr

758 Rue Du Chat Botté - Z.A.C. Des Malettes - 01700 BEYNOST
Tél. 04 78 31 17 17 - Email : info@licef.fr



CHANTIER

Travaux techniques pour balcons en péril

C'est une belle cure de jouvence que viennent de subir les trois bâtiments composant cette copropriété toulonnaise. Et il était temps car les balcons étaient fortement dégradés. Réalisés par l'entreprise Pe.ra.de, les travaux sont allés au-delà du simple ravalement.

Située à Toulon, cette copropriété, qui comprend trois bâtiments de neuf étages, a été rénovée par l'entreprise de ravalement locale Pe.ra.de : « Construit dans les années 1980, l'ensemble avait subi beaucoup de dommages, notamment au niveau des bandeaux de balcons », explique Matthias Huntzinger, dirigeant actuel de cette entreprise familiale d'une vingtaine de salariés. De fait, ces travaux, répondant à un cahier des charges très strict, ont été entrepris suite à une expertise qui a démontré des malfaçons au niveau des nez de balcon, responsables d'une carbonatation des bétons et donc d'une oxydation des aciers puis, inévitablement, des éclatements de béton : « Cela faisait des années que les copropriétaires étaient en procédure. »

Démarche RSE

L'entreprise Pe.ra.de, qui a remporté l'appel d'offres, a proposé une solution capable de régler l'ensemble de ces problématiques. « C'est un chantier très technique, mais nous avons la qualification Qualibat n° 2142 "Réparation en maçonnerie et en béton armé" pour y répondre, et surtout les compétences en interne. Car nous ne sous-traitons aucuns travaux techniques ».

Une marque de fabrique de l'entreprise, qui s'enorgueillit aussi d'avoir mis en place une démarche RSE - « Nous traitons tous nos déchets, utilisons des produits écolabellisés, etc. » - et une politique salariale à la hauteur : « Notre objectif étant de faire monter en compétences nos salariés et de proposer des rémunérations attractives, notamment avec la participation. »



Scannez le

Travaux techniques pour balcons en péril



Méthodologie

Sur le plan technique, le chantier demande de la méthode : « Après dépose des garde-corps, nous avons purgé les bandeaux et une partie de la dalle, retiré un rang du carrelage existant. Après avoir réalisé un coffrage sur mesure et ferrailé, nous avons coulé un mortier de scellement et de calage pour reconstituer les nez de balcon ». Le mortier a été choisi avec l'aide du fabricant Parex Lanko. Le produit de la gamme Clavex offre des caractéristiques adaptées pour ce type de travaux : plasticité, dureté et protection des aciers (corrosion). Ensuite, l'entreprise a appliqué un système d'étanchéité liquide (SEL) sur les surfaces horizontales. Etanchéité qui arrive à fleur du carrelage. Sur les bandeaux et en sous-face, une peinture D2 suffit : « C'est important que ces surfaces puissent respirer. » Les garde-corps sont bien sûr remis en place, solidarisés aux goujons dans la dalle : « Rien de compliqué mais cela demande beaucoup de manipulation. » Pour le reste des façades, c'est du revêtement classique : « Décapage et dépose d'un imperméable de classe 3 taloché (Cromology de Tollens) ». Un seul regret : « J'avais conseillé aux copropriétaires de profiter de ces travaux pour isoler par l'extérieur, mais cela n'a pas été possible. »

Ce chantier important pour l'entreprise - « une belle référence » - a mobilisé six personnes, maçons et peintres pendant une année. Ce fut aussi l'occasion de repenser la politique en matière d'échafaudage : « Nous en avons profité pour investir et reprendre la main sur les échafaudages car, là aussi, nous avons les compétences en interne, 5 à 6 échafaudeurs ont participé à ce projet. »

Expérience positive

Pour Matthias Huntzinger, c'est donc une expérience positive, qui met en avant l'ensemble des compétences de l'entreprise : « Avec l'expérience acquise depuis de nombreuses années, nous avons pu mener ce chantier en étant serein sur la méthodologie mise en œuvre. Sachant qu'il n'est pas simple de trouver la bonne méthode pour le coffrage et le bon système. Aujourd'hui, les copropriétaires sont satisfaits et donc moi aussi. Car peu de façadiers sur Toulon sont capables de répondre à un chantier comme celui-ci. » ●



BRÈVES



UN LIVE AVEC L'AQC POUR DÉCRYPTER LE NF DTU 45.4

Disponible sur la chaîne YouTube de l'AQC (Agence Qualité Construction), cette vidéo décrypte le nouveau NF DTU 45.4 « Systèmes d'isolation thermique par l'extérieur en bardage rapporté avec lame d'air ventilée », avec Stéphane Fayard, directeur national façade chez Soprema et Pierre Laruz, ancien président du groupe Isore et président du NF DTU 45.4.



RE 2020

LES RÈGLES POUR LES PETITES CONSTRUCTIONS, LES EXTENSIONS ET LES CONSTRUCTIONS TEMPORAIRES ENFIN PUBLIÉES

Un arrêté de décembre 2022 précise les exigences alternatives pour les petites constructions et les extensions, et pour les constructions temporaires, respectivement applicables à partir du 1^{er} janvier 2023 et du 1^{er} juillet 2023.

+ Retrouver les exigences sur le site de la FFB



SI UNE POMME DE TERRE PEUT ÊTRE CULTIVÉE SANS OGM, ELLE PEUT AUSSI ENRICHIR UN ENDUIT DE PLUS DE 99% DE MATIÈRES NATURELLES.



+ de 99% de matières premières d'origine naturelle pour un air intérieur + pur

Pour ses enduits 99., Semin a remplacé les résines synthétiques à base de pétrole par des végétaux et matières premières naturelles (amidon de pomme de terre, écorce de maïs et de blé, argile).

Résultats : 10 fois moins d'émission de COV dès l'application. 500 fois moins de COV au bout de 28 jours par rapport à un enduit classé A+. Le tout avec les mêmes performances techniques que des enduits classiques.

SEMIN 99. : les premiers enduits engagés et certifiés Origine France Garantie



LE TALENT EST ENTRE VOS MAINS. www.semin.fr





OBLIGATION DE FORMATION POUR UNE UTILISATION SÛRE DES DIISOCYANATES

A partir du 24 août 2023, une formation sera obligatoire pour les utilisateurs et superviseurs professionnels de produits adhésifs et d'étanchéité à base de polyuréthane (colles, mastics, mousses, peintures...) dont la concentration totale en diisocyanates monomères est > ou = 0,1% en poids. Il sera nécessaire de conserver un justificatif de la certification pour prouver, en cas d'inspection, que votre personnel a été individuellement formé. La formation devra être renouvelée au moins tous les cinq ans. Pour savoir si vous êtes concerné, vérifiez la fiche produit : une mention indiquant qu'une formation est requise doit figurer sur l'étiquette de ces produits.

➕ Pour plus d'information : www.fipec.org



RÈGLES PROFESSIONNELLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CHAPES FLUIDES À BASE DE CIMENT OU SULFATE DE CALCIUM

Depuis le 31 décembre 2022, les règles professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium, bénéficiant de certificats QB46 délivrés par le CSTB, annulent et remplacent les Cahiers de Prescriptions Techniques e-Cahier du CSTB n°3774 et 3578, auxquels faisaient référence les Avis Techniques des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium. Ce nouveau document s'adresse à tous les acteurs concernés par la conception de ces ouvrages, leur réalisation ou leur contrôle. Ces règles couvrent ainsi une technique courante. Par conséquent, les solutions proposées deviennent normalement garanties et ne nécessitent plus de recours à une déclaration préalable auprès des assureurs avant leur mise en œuvre. Les principales nouveautés de ces règles professionnelles, valables en cas de sous-traitance, concernent :

- la mise en place d'un système de traçabilité accessible et pérenne de la chape fluide ;
- pour chaque entreprise la formation, au minimum, d'un salarié (ou le chef d'entreprise) par équipe pour justifier de ces compétences spécifiques ;
- pour chaque entreprise, l'agrément de mise en œuvre de chaque procédé de chape fluide utilisé.

DE NOUVELLES FICHES RÈGLES DE L'ART AMIANTE SS4

Dans le cadre de l'évaluation du risque amiante et de la rédaction du mode opératoire lors de travaux d'interventions en sous-section 4 sur des matériaux susceptibles de provoquer des émissions de fibres d'amiante, des règles de l'art, rédigées par des professionnels et l'OPPBT, validées par le ministère du Travail et celui de la Transition écologique sont disponibles.

Vous pouvez les retrouver sur l'application EDTU. Trois nouvelles fiches pour vous aider à élaborer votre mode opératoire ont été ajoutées :

- Règles de l'art amiante-Vissage/dévisage sur dalle sol amiantée ;
- Règles de l'art amiante-Recouvrement sol amianté avec revêtement sol souple ;
- Règles de l'art amiante-Décollement de quelques dalles de sol amiantées.



MARINE POULHALEC
01 40 69 57 04
THIERRY HOUDIN
01 40 69 57 08
INGÉNIEURS MATÉRIAUX
À L'UPMF-FFB RÉPONDENT
À VOS QUESTIONS...



1 ITE – POSE ISOLANT

J'ai réalisé une isolation thermique par l'extérieur par enduit sur isolant PSE. Pour respecter les distances minimales prescrites au niveau des baies, ai-je le droit de poser l'isolant verticalement ?

➔ Les recommandations professionnelles PROFEEL et le CPT 3035_V3, précisent tous les deux que les panneaux d'isolant sont fixés horizontalement en partie courante. Ces règles de l'art précisent également qu'au niveau des baies, afin de respecter les distances de découpe de l'isolant aux angles, l'isolant peut ponctuellement

être posé verticalement. ●
Voir page 20 du calepin de chantier ITE par enduit sur polystyrène expansé.



2 REVÊTEMENT SOL – ENDUIT SUR SUPPORT HYDRAULIQUE

Est-ce obligatoire de mettre en œuvre un enduit sol avant la pose d'un revêtement de sol collé en PVC sur un support hydraulique neuf ?

➔ Dans le cadre de la préparation d'un support hydraulique pour la mise en œuvre d'un revêtement de sol en PVC collé, il est effectivement nécessaire de prévoir un enduit de sol et un primaire quelles que soient les tolérances de planéité du support. Le NF DTU 53.12 P1-1-1 précise au 9.1.1 « Préparation des supports neufs à base de liants hydrauliques » les cas où il est nécessaire de mettre en œuvre un enduit et un primaire. Pour rappel, sur support hydraulique en rénovation ou remis à nu, un enduit de sol est toujours nécessaire. ●

Pose de revêtement	Tolérances conformes à la pose directe (P.16)	Primaire	Enduit
Collée : PVC linoléum	Oui	Nécessaire	
	Non	Nécessaire	
Collée : textile	Oui	Nécessaire	Non nécessaire
	Non	Nécessaire	
Poissée : DPA ou LPA textile Tendue : textile	Oui	Non nécessaire	
	Non	Nécessaire	

3 PEINTURE - SILICE

Lors d'un chantier de peinture, l'inspection du travail me demande de justifier le risque d'exposition à la silice lors du ponçage d'enduit de peinture. Que dois-je faire ?

➔ L'arrêté du 26 octobre 2020 ajoute à la liste des substances cancérigènes les « travaux exposant à la poussière de silice cristalline alvéolaire issue de procédés de travail ». Les poussières alvéolaires de silice cristalline sont désormais inscrites comme cancérigènes.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'employeur doit respecter les obligations spécifiques applicables aux agents cancérigènes dont la mise en place de mesures techniques et organisationnelles renforcées, ainsi que la réalisation de mesures d'empoussièrement afin de s'assurer du respect de la Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP). Une campagne de mesure sur chantier de certaines situations a été menée par l'OPPBT. Les résultats complets de l'enquête qui peuvent être transmis, si besoin, au médecin du travail, sont disponibles sur le site preventionbtp.fr (Rapport de la campagne exploratoire Carto Silice).

Les mesures réalisées pour le cas 11 « Ponçage d'enduit avant peinture » mettent en évidence un taux très faible de poussières de silice en cas de ponçage. De plus, les FDS des enduits de peinture indiquent également un faible taux de silice cristalline dans ces produits.

Il n'y a donc pas de risque d'exposition à la poussière de silice dans le cas de ponçage des enduits de peinture. Une protection générale (yeux, voies respiratoires) peut néanmoins être utilisée pour plus de confort du salarié face aux poussières alvéolaires, hors silice, en lien avec le médecin du travail. ●



QUESTIONS



MARINE POULHALEC
01 40 69 57 04

THIERRY HOUDIN
01 40 69 57 08

INGÉNIEURS MATÉRIAUX
À L'UPMF-FFB RÉPONDENT
À VOS QUESTIONS...

4 PEINTURE – OPÉRATION À RÉALISER

Sur un chantier, j'ai mis en peinture un support neuf en plaque de plâtre. Le client me demande dans le cas d'une finition A de justifier que j'ai réalisé un enduit repassé. Que puis-je faire ?

→ Le NF DTU 59.1 P1-1 précise dans l'article 1 « Domaine d'application » : « En tout état de cause, il appartient à l'entrepreneur de peinture d'apprécier le niveau de prestation prescrit pour décider du choix des produits et des opérations nécessaires par référence à celles décrites dans les tableaux de l'Article 6 en vue d'obtenir l'état de finition demandé. »

La révision de ce NF DTU en 2013 a permis de passer à un NF DTU de résultat et non plus de moyen.

Ce NF DTU décrit au paragraphe 7.2.2 les différents niveaux de finition en fonction du type de support à peindre. L'ouvrage de peinture final doit respecter cette description. Ce niveau de finition est à contrôler selon les conditions données au 8.3.3. A savoir, à une distance de 2m, sans lumière rasante, sous un angle compris entre 70 et 110°, etc.

Le peintre peut choisir en fonction de l'état du support initial de réaliser tout ou partie des opérations décrites dans les tableaux du paragraphe 6.2. ●

5 MÉTRÉ COEFFICIENT MULTIPLICATEUR

Je dois réaliser un devis avec une demande de peinture sur boiserie. Y-a-t-il des règles particulières de métré pour ces travaux ?

→ Effectivement, il existe des modes de métré particuliers qui s'appliquent à ce type d'ouvrage. Ce sont des coefficients multiplicateurs définis par type d'ouvrage qui intègrent la difficulté d'exécution de la prestation. Ils résultent des usages établis dans la profession.

Vous pouvez retrouver ces coefficients dans le document de l'UPMF-FFB, réalisé conjointement avec l'UNTEC (Union National des Economistes de la Construction) « Guide pratique 2015 pour l'établissement des descriptifs et des quantitatifs » accessible depuis l'application de l'UPMF-FFB. ●



5 SOL – LIMITATION MARCHÉ

J'ai rédigé un devis pour un marché dans lequel il n'était pas précisé de teinte ou de mise en œuvre particulière. Maintenant lors du démarrage du chantier, le client me demande de réaliser une composition décorative avec plusieurs teintes de revêtement de sol PVC. Le DTU précise-t-il des limitations du nombre de teintes et du type de pose ?

→ Le NF DTU 53.12 dans sa partie P2 « Préparation du support et revêtements de sol souples – Cahier des clauses administratives spéciales types » précise que, sauf dispositions dans les pièces de marché, le marché du solier comprend :

- pour les revêtements en lés, 1 teinte par tranche de 200m² ;
- les coupes en périphérie et juxtaposition de lés.

Et ne comprennent pas :

- les coupes décoratives ;
- les poses décoratives en diagonales, chevrons, bâtons rompus, points de Hongrie ;
- les compositions de plusieurs couleurs intégrant plusieurs lots ;
- les plans de calepinage des dalles ou lames dans le cas de composition de plusieurs couleurs intégrant plusieurs lots.

Comme vous n'aviez pas de précision avant la réalisation du devis, vous pouvez faire un avenant au devis pour la réalisation de cette composition avec plusieurs teintes et découpes décoratives suivant le NF DTU 53.12. ●



ET LE SOL T'APPARTIENT.

NE TOURNEZ PLUS AUTOUR DU SEAU

GRÂCE À LA NOUVELLE COLLE PVC TECHNIQUE POLYVALENTE



UZUN UTZ®



Aurore Bertolani, dirigeante de l'entreprise familiale éponyme, est présidente de la commission communication de l'UPMF-FFB. Elle revient pour Reflets & Nuances sur la campagne des WorldSkills Heroes qui dévoile en ce moment les premiers finalistes régionaux qui iront concourir à la finale nationale à Lyon, du 14 au 16 septembre 2023.

Les finalistes régionaux

NOUVELLE-AQUITAINE



**MÉDAILLE D'OR
PEINTURE ET
DÉCORATION**

Brice Crollard (19 ans)
Lieu de résidence : Bordeaux
Situation professionnelle : en contrat d'apprentissage chez Mathieu Thenaisy à Droué (41)
Qualité principale : précision



**MÉDAILLE D'OR
SOL**

Yassine Zitouni (22 ans)
Lieu de résidence : Poitiers
Situation professionnelle : en contrat d'apprentissage chez Bouchet Frères à Biard (86)
Qualité principale : vitesse

NORMANDIE



**MÉDAILLE D'OR
PEINTURE ET
DÉCORATION**

Sarah Levasseur (20 ans)
Lieu de résidence : Saint Jean d'Elle
Situation professionnelle : en contrat d'apprentissage chez Guillaume Dufour Peinture à Saint-Pierre-de-Semilly (50)
Qualité principale : vitesse



**MÉDAILLE D'OR
EN SOL**

Kevin Couarde (20 ans)
Qualité principale : technique

RÉUNION



**MÉDAILLE D'OR
PEINTURE ET DÉCORATION**

Manon Bordas (17 ans)
Lieu de résidence : La Réunion
Situation professionnelle : en terminale
Bac professionnel Aménagement et finition du bâtiment
Qualité principale : technique

BRETAGNE



**MÉDAILLE D'OR
PEINTURE ET DÉCORATION**

Alexia Choquet (18 ans)
Lieu de résidence : Segré-en-Anjou Bleu
Situation professionnelle : en contrat d'apprentissage chez Ludovic Lerouel à Bourg d'Irè (49)
Qualité principale : vitesse

47^E WORLDSKILLS

La campagne des WorldSkills Heroes bat son plein



POUVEZ-VOUS NOUS RAPPELER POURQUOI A ÉTÉ LANCÉE CETTE CAMPAGNE ET EN QUOI ELLE CONSISTE ?

Je dirige une entreprise familiale de 150 salariés basée à Nancy et qui intervient sur toute la France pour tous travaux de finition en intérieur et extérieur. Depuis des années, nous avons du mal à recruter. Nos métiers ont une image encore négative alors que ce sont de beaux métiers avec de belles perspectives. Pour changer les mentalités et casser les codes, l'UPMF s'est associée aux actions mises en place par la FFB pour soutenir les jeunes impliqués dans la plus grande compétition des métiers du monde, les WorldSkills. Cette compétition est une magnifique opportunité pour montrer l'étendue de nos talents et faire briller nos métiers. Ces jeunes sont dynamiques, doués, et exigeants. Ce sont eux que nous voulons mettre en lumière. Ils ont un parcours inspirant et un discours touchant. Dans le cadre de la campagne WorldSkills Heroes peintres et soliers, nous allons leur donner la parole, les suivre dans leur parcours sur cette compétition et les aider à être encore meilleurs avec l'organisation de master class spéciales.

OÙ EN EST LA CAMPAGNE ?

Nous sommes en plein dans la campagne qui a débuté le 12 octobre dernier avec une phase de teasing pour introduire la sélection Nouvelle-Aquitaine. En ce moment, nous sommes en pleine diffusion des portraits des finalistes régionaux sur le site internet qui a été créé pour le concours et promouvoir nos métiers. Nous sommes très présents sur les réseaux sociaux avec depuis mi-janvier au moins un post par semaine sur TikTok, Facebook, YouTube et Instagram. La campagne bat son plein jusqu'en septembre avec, en point d'orgue, la finale nationale à Lyon du 14 au 16 septembre 2023. Pour booster les audiences et attirer les jeunes, nous lançons également un jeu concours avec de beaux lots gagner en votant pour son candidat préféré sur le site.

QUEL EST VOTRE OBJECTIF ?

D'abord, toucher les collégiens. Ce sont eux qu'il faut convaincre de s'engager dans nos beaux métiers. Mais aussi les parents et le grand public en général pour changer les mentalités. Pour booster les audiences, tous les acteurs de la filière, avec Actions 3PF, se sont associés à cette campagne. Nous nous appuyons aussi sur les fédérations locales, le CCCA-BTP et l'Education nationale. Les influenceurs Dylan Touzé, Hila_bati et flotuto, se sont portés volontaires pour relayer les vidéos et les posts. Sans compter que la marraine de cette campagne n'est autre que la flamboyante Nancy Maurille, double médaillée aux européennes en 2021 et aux mondiaux en 2022, dans la catégorie peinture.

UN DERNIER MOT ?

Casser les codes, changer les idées reçues, c'est un travail de longue haleine qui demande une large mobilisation. Cela doit être l'affaire de tous. C'est pourquoi j'invite tous mes confrères et tous les lecteurs de Reflets&Nuances à soutenir notre action en suivant la campagne sur tous les réseaux sociaux. ●



Soutiens les WorldSkills Heroes de ta région !

SUIS LA TEAM WORLDSKILLS HEROES SUR



#WSHPeintresEtSoliers



www.worldskills-heroes.fr



LES IFRB DEVIENNENT BATYS COMPÉTENCES

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'association des IFRB (Institut de formation et de recherche du bâtiment) est devenue « Batys Compétences ». Cette association avait été créée en 1960 sous l'égide de la FFB pour accompagner les chefs d'entreprise dans le développement des compétences de leurs entreprises.

Batys Compétences représente un réseau national de 20 organismes de formation de qualité, certifiés Qualiopi répondant aux différents besoins des entreprises du secteur de la construction. Il s'agit ainsi d'amplifier une nouvelle offre de services et de produits pour répondre aux besoins de formation de tous les professionnels du bâtiment. De la formation réglementaire à la performance énergétique en passant par le lean management, les différents centres de formation, répartis sur l'ensemble du territoire, accompagnent les artisans et entrepreneurs pour développer leurs compétences et celles de leurs collaborateurs. ●



VOUS ÊTES ORGANISME DE FORMATION ET SOUHAITEZ DÉVELOPPER VOTRE OFFRE ?

La filière aménagement finition s'est dotée d'une offre certificative lui permettant de répondre à la grille de qualifications du BTP et à ses coefficients : solier moquetteste, peintre en bâtiment, façadier peintre, peintre applicateur de revêtements techniques, peintre décorateur, chef d'équipe, chef de chantier... (voir Reflets & Nuances 194 page 60).

➕ Si vous êtes intéressé pour déployer un titre professionnel, contactez Philippe Moreau au CCCA-BTP : philippe.moreau@ccca-btp.fr



SOUTENEZ LA FILIÈRE, ACTIONS 3PF A BESOIN DE VOUS !

Actions 3PF, l'association de promotion des métiers de la finition de la filière, est habilitée à percevoir une partie du solde de la taxe d'apprentissage versée par les entreprises (30% du solde de 13%, soit 3,9%). Ce solde est affectable sur décision des entreprises et à verser directement par chèque ou virement. Pour mémoire, Actions 3PF mène des opérations pour valoriser l'image de tous les métiers de la filière finition et susciter des vocations auprès des jeunes. Parmi ces actions, le bus 3PF qui va dans les collèges pour promouvoir ces métiers, les casques de réalité virtuelle, les rencontres régionales visant à favoriser au niveau local la mise en réseau des acteurs de la filière. Le solde de la taxe, calculé sur la masse salariale 2022, devra être effectué le 5 mai ou le 15 mai 2023. ●

➕ Pour en savoir plus : <https://infopro-finition.com/>

NOUVEL APPEL À CANDIDATURES POUR DISPENSER LE TITRE DE SOLIER DE NIVEAU 4 !

Vous êtes organisme de formation et vous souhaitez dispenser le titre de solier de niveau 4 dans votre centre ? Vous pouvez faire acte de candidature en contactant le gestionnaire du titre, Le RFS.

Les dossiers doivent parvenir au RFS avant le 9 mai 2023 au soir.

- La commission d'évaluation (CEVHA) statuant sur la recevabilité des dossiers aura lieu dans les 15 jours suivants.
- L'habilitation définitive sera octroyée lors de la réunion suivante de la commission d'évaluation à l'automne 2023.

➕ Pour en savoir plus : Julie Chaminade au 06 84 84 05 62



CONTRAT D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION : UNE AIDE UNIQUE

La mise en place d'une aide unique à l'endroit des employeurs d'apprentis et d'une aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis et de salariés en contrat de professionnalisation éteint les dispositifs d'aides exceptionnelles précédents.

Les entreprises de moins de 250 salariés sont éligibles soit à l'aide unique ou à l'aide exceptionnelle suivant le niveau du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti, ces deux aides n'étant pas cumulables :

- pour les contrats d'apprentissage visant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle équivalant au plus au niveau 4 (baccalauréat), l'entreprise bénéficie d'une aide unique, d'un montant de 6 000 € maximum, versée uniquement la première année d'exécution du contrat.
- En l'état actuel des textes, cette aide serait pérenne.
- pour les contrats d'apprentissage visant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle équivalant au moins au niveau 5, Bac+2 (BTS, DUT, DEUST...) et au plus au niveau 7, Bac+5 (Master...), entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023, l'entreprise bénéficie d'une aide exceptionnelle de 6 000 €, versée uniquement la première année d'exécution du contrat.

Pour les entreprises de 250 salariés et plus embauchant des apprentis, le bénéfice de l'aide est subordonné à l'engagement de l'employeur d'un pourcentage minimal de contrats favorisant l'insertion professionnelle (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, contrats des salariés embauchés à l'issue de contrats d'alternance, VIE et CIFRE) dans leurs effectifs au 31 décembre 2024 :

- soit l'ensemble des effectifs de ces contrats représente au moins 5% de l'effectif salarié au 31 décembre 2024 ;
- ou elles doivent compter au moins 3% d'alternants dans leurs effectifs au titre de l'année 2024, et avoir connu une progression de 10% du nombre d'alternants par rapport à l'année 2023.

Sont éligibles à cette aide, les apprentis préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle équivalant au plus au niveau 7, Bac+5 (Master...) pour les contrats conclus entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

Le bénéfice de l'aide n'étant pas automatique pour les entreprises de 250 salariés et plus, pour bénéficier de l'aide, elles devront, en outre, dans un délai de huit mois à compter de la date de conclusion du contrat, s'engager à respecter les conditions susmentionnées et justifier du respect de cet engagement au plus tard le 31 mai 2025.

Les entreprises embauchant en contrat de professionnalisation des salariés âgés de moins de 30 ans, entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023, ont droit à une aide exceptionnelle d'un montant de 6 000 € maximum, versée uniquement au titre de la première année d'exécution du contrat.

Cette aide est due pour la préparation d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle équivalant au plus au niveau 7 (Master et équivalents), pour la préparation d'une qualification professionnelle (CQP ou CQPI) et dans le cadre des contrats de professionnalisation expérimentaux. ●



810.000

ENTRÉES EN APPRENTISSAGE ONT ÉTÉ ENREGISTRÉES DE JANVIER À NOVEMBRE

NOUVEAU RECORD POUR L'APPRENTISSAGE EN 2022

Près de 810.000 entrées en apprentissage ont été enregistrées de janvier à novembre (privé et public confondus) selon des chiffres bruts du ministère du Travail tout juste publiés. S'y ajouteront environ 20 000 contrats en décembre ce qui signifie une progression annuelle d'au moins 12 %.

Plus globalement, l'apprentissage aborde un virage structurel. Autrefois reléguée aux élèves en échec scolaire, cette forme d'enseignement par alternance gagne petit à petit ses lettres de noblesse. ●

Source Les Echos - Jeudi 2 février 2023

INNOVATION

GARNOTEC DÉFIE LE TEMPS



- TECHNOLOGIE ANTI-ENCRASSEMENT
- DURABILITÉ DES TEINTES ET PROTECTION DU BÂTI
- IMPERMÉABILITÉ ET DÉCORATION



Une marque du Groupe PPG

SEIGNEURIE
LA PERFORMANCE POUR UN MONDE DURABLE



PERFO PAR SOFRAMAP

Soframap présente PERFO, des peintures garnissantes aux résines acryliques en phase aqueuse. La gamme est composée d'une impression et de quatre finitions : mat, mat airless, mat-velouté et satin. Outre une bonne opacité et une belle blancheur, ces peintures, recouvrables dans la journée, autorisent une réintégration rapide des locaux et un gain de temps sur les chantiers. Elles sont aussi spécialement recommandées pour les toiles de verre. Polyvalentes et bénéficiant de l'Ecolabel normalisé HSE Hygiène Santé Environnement, ces produits sont destinés aux travaux neufs, de rénovation ou d'entretien. Livrés en 12L. www.soframap.com



COUPE-BANDES LVT STRIPCUT PAR WOLFF

Wolff continue d'innover avec son nouvel outil pour la découpe manuelle des revêtements. Particulièrement adapté aux LVT, Wolff LVT STRIPCUT vous permet de les délimiter proprement sans règle, sans effort et en toute sécurité. Vous pouvez aussi réaliser des bandes de revêtement et des plinthes avec les revêtements en PVC. Wolff LVT STRIPCUT assure une coupe parfaite sur une largeur comprise entre 2,5 et 10 cm. Simple, léger et sûr, il deviendra rapidement un indispensable dans votre kit solier. www.wolff-tools.fr



CLASS 1 PAR TOLLENS

Tollens lance Class 1, une peinture intérieure mono-produit, d'un excellent confort d'application. Son pouvoir garnissant et sa matité profonde gomme les défauts de surfaces. Conçue spécialement pour être retouchable, elle permet également d'éviter les reprises. Lessivable, elle est résistante à l'abrasion humide et possède une opacité renforcée, grâce à sa composition boostée en titane, qui lui permet également d'apporter une belle blancheur. Class 1 bénéficie du classement A+, gage de faibles émissions de COV. Disponible en 3 ou 10L, en blanc et en pastel. www.tollens.com



COLOR SCALE PAR BALSAN

La collection Color Scale lancée en 2020 s'enrichit de quatorze nouvelles teintes (3 en format lames et 11 en format dalles) correspondant aux tendances actuelles afin de concevoir des ambiances contemporaines pleines de vitalité. Elle peut également se combiner grâce à sa nouvelle dalle textile de transition Matrix Link. La nouvelle technologie de tuft CYP-Colorpoint permet de réaliser des motifs sophistiqués aussi élaborés que de la broderie. Éco-conçues, les dalles textiles Color Scale sont élaborées à partir d'un fil polyamide recyclé à 75% et totalement recyclable. www.balsan.com



STIX A340 LVT PROJECT PAR BOSTIK

La colle acrylique à faible émission STIX A340 LVT PROJECT est destinée à la pose de revêtements de sols souples LVT, en dalles et en lames, ainsi que les revêtements PVC, en lames et en liés. Facile à appliquer, STIX A340 LVT PROJECT a été pensée pour faciliter le quotidien des professionnels. Avec son blocage et sa montée en cohésion rapide, la nouvelle colle acrylique s'adapte à de nombreux supports : bétons, chapes ciment fluides et traditionnelles, chapes anhydrites, anciens carrelages, sols chauffants et planchers rayonnants électriques. www.bostik.com



NOUVEAUTÉS



FLOORFIT PAR BERRYALLOC

BerryAlloc propose le simulateur Floorfit permettant de trouver le sol de ses rêves depuis son smartphone, sa tablette ou son ordinateur sans même avoir besoin de télécharger d'application. Il suffit de prendre une photo de la pièce que l'on souhaite rénover ou redécorer et choisir parmi les références BerryAlloc pour trouver le sol qui correspond à ses goûts et ses besoins. Floorfit donne également la possibilité de modifier la couleur des murs de la pièce de façon à se projeter dans plusieurs ambiances décoratives, jusqu'à ce que l'on trouve... l'accord parfait.

www.berryalloc.com



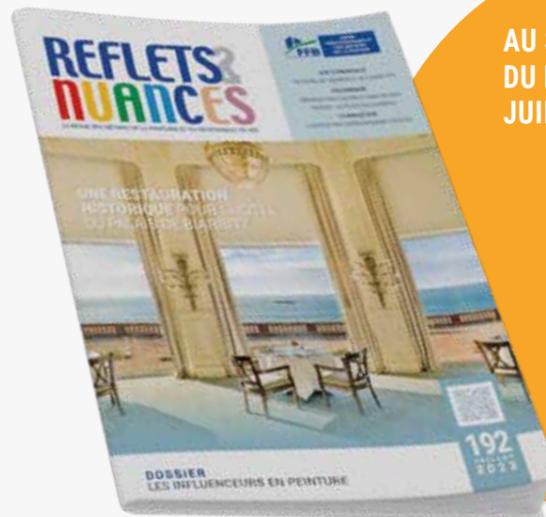
ALPHA UNIVERSAL PAR SIKKENS

Sikkens présente sa gamme Alpha Universal pour décorer tous les supports usuels d'intérieur, des murs au plafond en passant par les boiseries. Grâce à leur système 2 en 1, elles permettent de réaliser l'impression mais aussi les finitions. Elles peuvent également s'appliquer en mouillé sur mouillé ou au pistolet. Elles sont recouvrables dans la journée (4h pour le mat et le velours et 6h pour le satin). Alpha Universal n'altère pas la qualité de l'air intérieur et ne produit qu'un faible taux de COV. Elle a reçu les labels Excell et IAQ : A+.

www.sikkens.fr

AU SOMMAIRE DU NUMÉRO 196 JUILLET 2023

- DOSSIER > L'Excellence
- VUL > Image et visibilité : quel marketing ?
- NUMÉRIQUE > Les peintures technologiques
- TECHNIQUE INTÉRIEUR > Le traitement des joints de prédalle
- TECHNIQUE SOL > Le réemploi des dalles textiles
- TECHNIQUE FAÇADES/ITE > ETICS sur ossature bois



MAGAZINE ÉDITÉ PAR CLUB ALLIANCE
9, rue La Pérouse 75784 Paris cedex 16 |
Tél. 01 40 69 53 73 |
E-mail : contact@cluballiance.fr
N° ISSN : 1764-0709 |
Président du Club Alliance -
Directeur de la publication : Bruno Poilpré |
Rédactrice en chef : Dorothée Bruchet -
Rédactrice en chef adjointe : Corinne Bailly |
ONT COLLABORÉ AU NUMÉRO 195 :
Philippe Cluzeau, Nicolas Dembreville,
Stéphanie Lacaze, Stéphane Miget,
Madras Editing, Olivier Namias,
Marine Poulhalec, Thierry Houdin |
Publicité : Club Alliance |
Maquette : BQDLenox |
Photo couverture : © RESIPARK
La revue Reflets & Nuances est distribuée gratuitement.

DÉFIEZ LE TEMPS



Technologie Atmo Flex



DISPONIBLE EN D2 FILMS MINCES
& D3 REVÊTEMENTS SEMI-ÉPAIS

ZOLPAN
L'EXPERTISE QUI CHANGE TOUT

**AVEC LA GAMME [K']
CHANGEZ DE POINT DE VUE
SUR LA FAÇADE !**



unikalo
PEINTURES BÂTIMENT